

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
Unité-Travail-Progrès



MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

PLAN NATIONAL DE FORMATION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES
(2022-2026)

Juillet 2022

1 SOMMAIRE

2	Liste des Tableaux	iv
3	Listes des figures	v
4	RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
5	Avant-propos.....	8
5	INTRODUCTION	10
6	Informations de base sur le pays	11
4.1	Données géographiques.....	11
6.1.1	Données administratives	11
6.1.2	Zones Agroécologiques	11
6.2	Economie	12
6.2.1	Secteur agricole	12
6.2.2	Analyse de la chaîne des valeurs	15
7	Etat des lieux des ressources humaines existantes dans le pays pour les services vétérinaires	18
7.1	Organisation des services vétérinaires	18
7.1.1	Au niveau déconcentré	18
7.1.2	Au niveau central.....	19
7.2	Effectifs présents et souhaités	19
7.2.1	Au niveau déconcentré	19
7.2.2	Au niveau central.....	19
7.2.3	Point sur le Corps des vétérinaire	19
7.3	Recommandations PVS.....	20
7.3.1	Recommandations PVS sur l'organisation des services vétérinaires.....	20
7.3.2	Recommandations PVS sur les effectifs	21
8	Etat des lieux sur la formation continue des services vétérinaires dans le pays.....	21
8.1	Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces du dispositif actuel de formation continue.....	21
8.2	Bilan sur les plans de formation	22
8.3	Recommandations PVS sur les compétences à renforcer.....	23
9	Méthodologie d'élaboration du plan de formation.....	24
9.1	analyse de la situation.....	24
9.1.1	Identification des axes prioritaires.....	24
9.1.2	Analyse des leviers d'action	25
9.2	Analyse des besoins en formation	26
9.2.1	Identification de l'ensemble des acteurs parties prenantes	26
9.2.2	Caractérisation des compétences nécessaires pour conduire ces activités	34
10	Construction du plan de formation.....	34

10.1	Typologie des acteurs à inclure dans le plan de formation.....	34
10.2	Construction des référentiels de formation	34
10.3	Construction des matrices Acteurs-Formations	37
11	Planification et mise en œuvre du plan de formation	40
11.1	Chronogramme de mise en œuvre.....	40
11.2	Hierarchisation	40
12	Budget et mobilisation de ressources	41
13	Suivi évaluation et organisation du dispositif de pilotage	41
13.1	Indicateurs de suivi.....	41
13.1.1	Indicateurs de qualité	42
13.2	Dispositif de pilotage et d'actualisation	42

2 LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1</u> : Effectifs du cheptel au niveau national	10
<u>Tableau n°2</u> : Présentation du personnel technique du niveau déconcentré	15
<u>Tableau n°3</u> : Présentation du personnel technique du niveau central	15
<u>Tableau n°4</u> : Situation des Vétérinaires des Services publics	15
<u>Tableau n°5</u> : Matrice acteurs – activités pour l’Axe 1	23
<u>Tableau n°6</u> : Matrice acteurs – activités pour l’Axe 2	24
<u>Tableau n°7</u> : Matrice acteurs – activités pour l’Axe 3	27
<u>Tableau n°8</u> : Matrice acteurs – activités pour l’Axe 4	28
<u>Tableau n°9</u> : Référentiel de formation des modules	31
<u>Tableau n°10</u> : Nombre d’acteurs à former par module	33
<u>Tableau n°11</u> : Matrice Acteurs – Formation	34
<u>Tableau n°12</u> : Résumé du Budget du plan de formation des SV(2022-2023)	37

3 LISTES DES FIGURES

<u>Figure1.</u> Carte administrative du Tchad	7
<u>Figure 2.</u> Domaine vétérinaire au sens de l'OMSA	16
<u>Figure n°3 :</u> Présentation de potentiels indicateurs de la qualité des formations	38

4 RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le plan National des Services Vétérinaires du Tchad, est un document technique et de plaidoyer élaboré pour le compte du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) avec l'appui technique de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) et de l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Projet Régionale d'Appui au Pastoralisme au Sahel phase 2 (PRAPS 2). Le présent document a pour objectif global de contribuer à relever les défis de compétences des services vétérinaires du Tchad, par des actions de formation, face aux différentes exigences de l'heure. De façon spécifique, ce plan de formation vise à :

- définir les axes stratégiques et les objectifs de formation ;
- identifier et analyser les besoins prioritaires de formation du personnel des services vétérinaires du Ministère l'Élevage et des Productions Animales;
- proposer un plan pluriannuel budgétisé de formation du personnel des services vétérinaires ;
- et de définir un système de pilotage et de suivi-évaluation .

Le document présente les orientations que les services vétérinaires nationaux devraient suivre pour réduire progressivement le gap en compétence des ressources humaines décélés lors des différentes missions d'Évaluation des Performances des Services Vétérinaires avec l'outil PVS de l'OMSA.

Aussi dans un contexte de crise mondiale avec l'impact de la Covid 19, les systèmes de santé de façon globale ont été négativement impactés et mettant à nu la vulnérabilité des services de santé et particulièrement des services vétérinaires du Tchad. Le renforcement des Services vétérinaires du Tchad par le moyen de la formation docteurs et médecins vétérinaires, ingénieurs supérieurs en élevage, agents techniques d'élevage. Ces cadres compétents formés doivent également être en quantité suffisante afin de pourvoir tous les Secteurs d'Élevage et Postes vétérinaires et de faire en sorte que les agents remplissent effectivement leurs missions.

L'État des lieux des ressources humaines a montré une répartition de 436 cadres et agents dans les services déconcentrés contre 560 postes à pourvoir et au niveau du service central un effectif de 334 cadres et agents qui assurent la coordination au niveau centrale.

Ainsi pour relever ces gaps, cinq (5) axes prioritaires suivants ont été déterminés :

- Axe 1 : éradication de la PPR, prévention et contrôle des autres maladies animales surveillées ;
- Axe 2 : renforcement du contrôle des denrées alimentaires et produits d'origine animale ;
- Axe3 : redynamisation du Réseau de surveillance épidémiologique ;
- Axe 4 : renforcement du contrôle des produits vétérinaires ;
- Axe 5 : management, du plaidoyer et de la mobilisation des ressources.

Suivant ces différents axes prioritaires, des actions de formation sont prévues pour :

- Pour renforcer le nombre des vétérinaires, des agents en service ayant au minimum la licence seront recruter pour suivre la formation initiale en médecine vétérinaire ;

- pour les agents de terrain, des modules de formation pour chaque axe prioritaire. Les formateurs de ces modules seront issus des services centraux et des délégations provinciales ;
- pour les cadres des services centraux et délégations provinciales, des modules transversaux sur le management, sur la communication/sensibilisation dans le secteur public ainsi que de formation de formateur (pour leur permettre de réaliser les formations des agents de terrain) leur seront destinées à priori ;
- des formations spécifiques (durée moyenne) pour spécialiser les agents sur les thématiques dont ils sont responsables (surveillance épidémiologique, lutte contre les maladies, contrôle des produits vétérinaires, contrôle DAOA, la faune sauvage..) afin qu'ils soient en mesure notamment d'élaborer les protocoles techniques, de construire et d'animer les dispositifs fonctionnels et d'avoir une expertise suffisante sur le domaine considéré ;
- des actions de formation spécialisées pour les agents des laboratoires.
- les professionnels privés (vétérinaires et techniciens privés) seront inclus dans le plan de formation ; cependant à leur tours, ils seront appelés à formés leurs auxiliaires pour certaines actions de formation, permettant une remise à niveau.

Le cout global des actions de formations est d'**un milliard quatre cent vingt-huit millions six cent mille franc (1 428 600 000) CFA** étendu sur les cinq ans de 2022 à 2026.

5 AVANT-PROPOS

Le présent plan national de formation des services vétérinaires du Tchad édition 2022-2026, structurant et innovant que s'est doté le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales est porteur d'espoir d'ici à l'horizon 2026.

Ce plan apportera beaucoup de tonus aux efforts traditionnels du gouvernement à travers ses multiples plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des moyens afin que les projets porteurs du secteur élevage se mettent en oeuvre.

Cette bonne volonté manifeste du gouvernement renforcera davantage la résilience des organisations faitières localisées à l'échelle nationale.

En effet, la réalisation optimale des changements attendus, des politiques et stratégies de développement, nécessite forcément un renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines. C'est dans ce cadre logique que s'inscrivait l'élaboration du plan de formation pour les services Vétérinaires et qui reste une anxiété pour le Ministère en charge de l'Élevage.

En marge de tout ce qui précède, le besoin s'est réellement avéré à la faveur des diagnostics résultant des études notamment, l'analyse PVS et l'analyse des écarts réalisées par l'OIE.

C'est avec les différentes structures sous tutelles du ministère, que ce document, élaboré dans une démarche participative a bénéficié de l'appui des partenaires techniques et financiers notamment l'OMSA, PRAPS 2 etc., qu'ils trouvent ici toute la reconnaissance de mon département ministériel et du peuple Tchadien.

Par ailleurs, mon souhait le plus ardent est que le présent document, fruit d'un dur labeur, serve de pilier nécessaire à la construction d'un service vétérinaire compétitif, normatif, enthousiasmé et plus exigeant, qui par ricochet, aboutira à un élevage radieux, contribuant à la sécurité alimentaire et sanitaire des animaux et à l'amélioration des conditions de vie des populations tchadiennes.

En effet, la mise en œuvre de ce plan de formation permettra, certes, aux acteurs de la filière bétail d'être outillés pour une participation active pour l'émergence de l'élevage de notre pays. Par la même occasion, je dédie ce fort témoignage de satisfaction à toute l'équipe de la DGSV qui a consenti beaucoup d'abnégation et du savoir-faire pour que le document soit conçu au bénéfice des services centraux et déconcentrés du MEPA.

Je remercie et félicite sincèrement, tous ceux qui de près ou de loin ont participé pour la réalisation de cette œuvre exceptionnelle. Eh bien, c'est sur cette note d'espoir que je voudrais terminer mes propos, en réitérant à toutes et à tous, à mon nom personnel, à celui du Gouvernement et de l'ensemble du Peuple tchadien, toute notre gratitude, pour les soutiens constants et sans cesse renouvelés, apportés à notre pays dans le cadre de son développement socioéconomique.

Le Ministre de l'Élevage et des Productions Animales

Dr ABDERAHIM AWAT ATTEIB

6 INTRODUCTION

Le Tchad s'est inscrit de façon constructive dans un processus d'amélioration de ses Services vétérinaires (SV) depuis 2008. En effet, plusieurs missions d'analyse Gap, évaluation PVS et suivi des écarts ont été conduites aux demandes successives du gouvernement tchadien adressées à l'Organisation mondiale de la Santé animale (OMSA) anciennement dénommée OIE. Les SV du Tchad ont été évalués avec l'outil PVS de l'OMSA (performances des Services vétérinaires) au cours du mois de janvier 2019. L'évaluation avait pour objectif non seulement de refaire un état des lieux mais aussi d'analyser l'évolution des différentes composantes critiques caractéristiques des Services vétérinaires des cinq dernières années.

Les objectifs spécifiques des missions étaient d'identifier les points forts et les points faibles des performances des Services Vétérinaires et de produire des recommandations sur la façon de traiter les écarts constatés. Les priorités techniques des SV participant à l'atteinte des priorités nationales en matière d'Élevage sont évaluées en fonctions des normes internationales.

Certaines recommandations des missions PVS ont été appliquées par exemple la création de la Direction générale des Services vétérinaires pour rétablir la chaîne de commandement et la mise en œuvre de projet bâtis à partir de 2015.

Cependant, parmi les multiples pistes d'amélioration proposées dans les rapports de mission, la mise en conformité des établissements de formation du MEPA avec les normes internationales et la prise de mesures de gestion du personnel constituent des préalables incontournables, notamment pourvoir tous les tous les Secteurs d'Élevage et Postes vétérinaires et faire en sorte que les agents remplissent effectivement leurs missions.

Dans tous les cas, le comblement des gaps devra reposer sur des ressources humaines de qualité aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré.

Dans cette logique et conformément au mandat confié à la Coordination technique de l'OMSA du Projet régional d'Appui au Pastoralisme (PRAPS) dans l'Accord subsidiaire CILSS-OMSA, la réunion de concertation organisée à Dakar du 3 au 6 mai 2017 a manifesté le besoin d'appuyer les pays pour élaborer leurs plans de formation en santé animale en vue de renforcer les services publics vétérinaires avec des cadres compétents et en quantité suffisante (docteurs et médecins vétérinaires, ingénieurs supérieurs en élevage, agents techniques d'élevage, etc.).

Pour répondre à cette problématique, une session de formation régionale sur l'élaboration des plans de formation nationaux des services publics vétérinaires s'est tenue à Dakar du 16 au 26 septembre 2019. L'atelier a été conduit sous la forme d'une formation action sur l'élaboration de plans de formation centrés sur les priorités à destination des Services vétérinaires. Les ressources présentées ainsi que les documents élaborés au cours de cette formation de formation ont été mis à profit dans l'élaboration du présent document.

Comme suite à cette formation régionale, la Direction des Ressources humaines et de la Formation en rapport avec la Direction Générale des Services vétérinaires a organisé des sessions de travail en janvier 2020, pour préparer le Plan de formation-pays qui permettra :

- d'améliorer les compétences des agents des Services vétérinaires ;
- d'avoir un document de plaidoyer auprès des Partenaires techniques et financiers ;
- de prendre en considération les recommandations des missions PVS en matière de formation.

7 INFORMATIONS DE BASE SUR LE PAYS

7.1. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Situé au cœur de l'Afrique, le Tchad est un vaste pays enclavé avec une superficie de 1 284 000 Km². Il s'étend entre le 8° et le 23° degrés de latitude Nord et le 4° et le 24° degrés de longitude Est. Le climat est de type continental chaud, avec une pluviométrie qui varie du Nord au Sud entre 100 et 1200 mm par an. Il couvre trois zones écologiques, à savoir le Sahara ou zone désertique au Nord, la zone sahéenne au Centre et la zone soudanienne au Sud.

La population du Tchad en 2022 est estimée à 17.4 millions. Les prévisions indiquent que cette population atteindra plus de 25 millions en 2050. Elle est composée en majorité de jeunes, avec 49.3 pour cent de la population ayant moins de 18 ans. Les femmes représentent 50,7% de la population totale (INSEED 2022).

7.1.1 Données administratives

Conformément à la loi N°010/PCMT/2022 du 19 mai 2022, portant modification de la loi 006/PCMT/2021 du 06 octobre 2021 portant Restructuration des Unités administratives et les collectivités autonomes, les Unités administratives et les collectivités autonomes sont restructurées en vingt-trois (23) provinces, cent quinze (115) départements et quatre cents vingt-deux (422) Sous-préfectures/communes.



Figure1. Carte administrative du Tchad

7.1.2 Zones Agroécologiques

Le climat du Tchad est de type continental chaud, avec une pluviométrie qui varie du Nord au Sud entre 100 et 1200 mm par an. Aussi, recèle-t-il d'une grande diversité de situations agro écologiques qui s'étendent sur 1.800 Km et sont subdivisées en trois (3) zones disposées du Nord au Sud.

- La zone saharienne occupant 60,7 % du pays se caractérise par une pluviométrie inférieure à 100 mm/an, des vents desséchants et quasi-permanents, de hautes températures et une végétation de type steppe et pseudo steppe. Les sols sont nus mais, on y pratique l'agriculture irriguée dans les oasis, l'élevage des chèvres pour le lait, des ânes pour le transport et des dromadaires en transhumance.
- La zone sahéenne couvre 29,1 % du pays et c'est la zone où la gomme arabique est produite et où il existe une tradition affirmée de commerce. Elle se subdivise en deux sous-zones dont les principales caractéristiques sont les suivantes : (i) une sous-zone sahéenne pastorale, avec une faible pluviométrie, variant de 100 à 400 mm/an, sur trois mois ; elle regrouperait 47 %

du cheptel ruminant ; (ii) une sous- zone sahéenne agro-pastorale ou sahélo-soudanienne dont la pluviométrie annuelle varie entre 400 et 600 mm/an. C'est également la zone de transit des éleveurs transhumants venant du nord et repartant du Sud.

- La zone soudanienne au sud (10, 2 % du pays), la pluviométrie annuelle varie entre 600 et 1.200 mm/an et peut aller jusqu'à 1.400 mm/an dans les portions les plus méridionales de la zone. Le petit élevage et l'élevage sédentaire des bovins se développent dans cette zone. C'est aussi la zone d'accueil des transhumants pendant la saison sèche. Il est observé des séjours des transhumants, de plus en plus longs ainsi qu'une tendance à la sédentarisation et au développement de l'agro-pastoralisme

7.2 ECONOMIE

Le Tchad est souvent présenté comme l'un des pays les plus pauvres de la planète. Depuis longtemps, son économie est essentiellement dominée par les activités agro-pastorales qui occupent près de 80% de la population active. Le Tchad dispose des potentialités pour son développement économique : le potentiel agro-pastoral, le minier, l'artisanal et l'humain.

Pour le climat des affaires, le Tchad est classé 182^{ème} sur 190 pays évalués selon l'indice Doing Business 2020 de la Banque Mondiale, contre 181^{ème} en 2019. Le développement des affaires reste handicapé par des ressources limitées pour les investissements publics d'envergure ; un cadre législatif, institutionnel et réglementaire peu propice au développement d'un entrepreneuriat agricole; les difficultés d'accès au financement en particulier pour les petites et moyennes entreprises qui constituaient en 2015, 96% de la démographie des entreprises au Tchad ; l'insuffisance des infrastructures (routes, eau, électricité) ; l'insécurité persistante dans le bassin du Lac-Tchad et surtout la pandémie du COVID -19 qui a engendré une récession économique susceptible d'avoir de graves conséquences économiques et sociales pour le pays de par les mesures restrictives qui visent à protéger la population contre la propagation de la pandémie.

7.2.1 Secteur agricole

7.2.1.1 Agriculture

L'agriculture est la principale activité économique dans les zones rurales du Tchad, occupant plus de 85 pour cent de la population rurale. L'agriculture contribue à hauteur de 24,7 % du PIB en étant essentiellement basée sur la production vivrière (20 %) avec une très faible part de culture de rente (moins de 5%). Cette production est réalisée par de petites exploitations familiales de 2 à 5 ha pour les cultures pluviales, et de 0,1 à 1 ha pour les cultures maraîchères.

Le secteur agricole est confronté à des nombreuses contraintes notamment: (i) une faible productivité des facteurs de production agricole; (ii) un accès très faible aux facteurs de production (semences améliorées, engrais, équipements, labour, conseil agricole, etc.) et aux innovations ; (iii) un faible investissement public et privé dans le secteur de la transformation des produits agricoles, ; (iv) l'enclavement des bassins de production et le manque d'infrastructures de commercialisation; (v) une faible intégration et structuration des chaînes de valeur et des marchés ; (vi) un accès très difficile au financement agricole ; et (viii) l'absence d'un appui approprié aux initiatives et innovations des jeunes et des femmes.

7.2.1.2 Elevage

Le secteur de l'élevage constitue une activité économique importante et procure un revenu à environ 40% à la population rurale. Il fait vivre environ 40% de la population rurale et emploie 80% de la population active, dont plus de la moitié est composée de femmes.

Le secteur de l'élevage au Tchad occupe une place primordiale dans l'économie nationale. Le PIB élevage représente plus de 35 % par rapport au PIB agricole et 18 % du PIB national. Le secteur constitue un capital productif estimé à près de 5000 milliards de FCFA et est à l'origine d'un flux monétaire annuel de plus de 155 milliards de FCFA (INSEED 2015). Ces indicateurs chiffrés sont en réalité plus élevés, car ils ne tiennent pas compte des effectifs actuels du cheptel issus du RGE.

Ces données statistiques constituent sans doute des éléments d'appréciation importants à considérer dans l'analyse globale de la politique de sécurité alimentaire, gage d'un développement durable et harmonieux du pays

7.2.1.2.1 Systèmes de production et effectifs du cheptel

➤ Les systèmes extensifs :

Les systèmes d'élevage extensifs sont orientés à des degrés divers vers la vente de lait, de produits laitiers et de bétail sur pied. Le caractère extensif de l'élevage confère à ces systèmes des coûts de production réduits. En se fondant sur la nature des ressources alimentaires des animaux, on peut distinguer deux grands systèmes d'élevage des ruminants :

• LES SYSTÈMES PASTORAUX

Ils sont localisés dans les zones arides et semi-arides du pays. Dans ces systèmes, la disponibilité alimentaire commande les mouvements des troupeaux qui définissent des modes de production nomades ou transhumants. Les espèces utilisées sont des ruminants (bovins, ovins, caprins et camélidés). La mobilité qui est à la base de ces systèmes permet de tirer le meilleur parti des conditions de pâtures et de disponibilités en eau, variables selon la région et la saison. La production laitière occupe une place centrale dans la gestion de ces systèmes. Elle permet la subsistance du groupe par l'autoconsommation ou grâce aux échanges.

Ces systèmes représentent 80% des effectifs de bovins et utilisent le plus souvent des ressources collectives dont la gestion pose parfois des problèmes, compte tenu des aléas climatiques et de la pression exercée par d'autres types d'utilisation (agriculture, foresterie...). De plus en plus, certains groupes d'éleveurs pratiquent l'agriculture pour leur propre subsistance, ce qui les conduit à se sédentariser.

• LES SYSTÈMES AGRO-PASTORAUX OU SYSTÈMES MIXTES

Ces systèmes qui combinent l'agriculture et l'élevage pour l'autoconsommation et pour la vente connaissent une croissance importante, en raison de la poussée démographique. Dans ces systèmes très divers, l'élevage est associé à l'agriculture et fournit du fumier, de la traction animale, ainsi qu'une réserve de capital. La diversité des espèces animales (volailles, petits ruminants, bovins) confère une réelle souplesse à ces systèmes. Les dynamiques d'intégration de l'agriculture et de l'élevage sont très variables d'une région à une autre.

➤ LES SYSTÈMES DE PRODUCTION URBAINS ET PÉRIURBAINS

L'urbanisation rapide devrait conduire vers 2010 à ce que la moitié de la population du pays vive en ville. L'amélioration du niveau de vie conduira à une augmentation de la demande en produits d'origine animale notamment avicoles et laitiers. Pour l'instant, l'approvisionnement des centres urbains reste assuré en majeure partie par l'importation, en ce qui concerne les produits avicoles

et laitiers, et par des systèmes semi- traditionnels pour le lait frais. La disponibilité en sous-produits agro-industriels dans le Sud du pays est susceptible de favoriser le développement de ces systèmes de production et constitue un atout important, mais l'enclavement augmente le coût des intrants importés et des équipements.

Le développement des élevages urbains et périurbains relève essentiellement de l'initiative privée, et dans ces conditions les activités éligibles seraient d'une part celles visant à favoriser l'émergence et le renforcement d'organisations de producteurs, et améliorer les services aux producteurs, et d'autre part, celles visant à renforcer les capacités des services de l'Etat à assumer leurs missions régaliennes, notamment en matière d'hygiène et d'inspection de salubrité des produits alimentaires, car l'urbanisation et la modernisation des circuits de commercialisation le rendent nécessaire.

7.2.1.2.2 Distribution du cheptel dans le pays

Les résultats du recensement général de l'élevage publiés en 2016 ont donné un effectif total de 93 803 192 têtes, toutes espèces confondues. Les effectifs des petits ruminants représentent 56 955 519 têtes dont 30 519 349 de caprins et 26 436 170 d'ovins. Pour les estimations de l'année 2021, les statistiques sont présentées dans le tableau 1 ci-après

Tableau 1 : Effectifs du cheptel au niveau national (source : RGE, MEPA 2021)

PROVINCES	BOVINS	OVINS	CAPRINS	CAMELINS	EQUINS	ASINS	PORCINS
BATHA	5 821 927	5 172 814	4 299 137	1 338 421	145 874	334 316	0
BORKOU	459 871	2 639 223	2 158 476	1 822 533	130 661	307 591	0
CHARI BAGUIRMI	2 241 056	1 786 270	1 564 566	46 544	84 255	157 844	119 255
GUERA	1 785 600	1 211 486	1 993 457	97 480	74 358	216 735	893
HADJER LAMIS	2 511 039	1 860 342	2 211 754	83 213	93 652	195 875	5 412
KANEM	2 380 411	3 141 154	3 020 917	686 439	128 777	359 904	0
LAC	2 837 071	1 548 986	4 355 242	149 673	77 401	356 269	0
LOGONE OCCIDENTAL	452 525	509 364	521 635	5 450	3 255	3 405	195 499
LOGONE ORIENTAL	1 631 081	1 973 452	2 467 759	8 998	16 198	44 232	1 570 835
MANDOUL	907 277	653 735	856 040	5 330	12 583	30 150	276 182
MAYO-KEBBI EST	1 702 232	1 892 570	2 639 496	30 649	37 517	82 005	269 258
MAYO-KEBBI OUEST	1 068 433	838 882	988 693	10 659	3 314	41 218	314 931
MOYEN CHARI	634 490	234 427	496 253	11 928	5 330	14 195	91 797
OUADDAÏ	2 889 949	4 060 795	4 000 948	146 693	168 618	606 931	0
SALAMAT	2 050 258	1 462 794	1 258 492	133 711	90 447	195 446	0
TANDJILE	543 136	510 483	904 464	1 912	23 013	24 949	447 263
WADI-FIRA	1 716 720	5 590 071	3 232 065	1 317 123	106 992	324 474	0
VILLE DE N'DJAMENA	135 149	188 306	172 332	642	2 059	2 364	20 955
BARH-EL- GAZAL	1 018 509	1 137 689	1 167 825	425 516	60 355	185 008	0
ENNEDI OUEST	113 780	1 749 907	1 154 371	1 906 618	28 030	97 642	0
ENNEDI EST	61 135	1 714 713	1 531 652	725 039	19 705	120 951	0
SILA	981 865	1 633 000	2 062 259	172 641	62 880	318 356	0

TIBESTI	1 555	258 862	677 234	274 389	3 779	95 226	0
ENSEMBLE TCHAD	33 945 069	41 769 324	43 735 069	9 401 598	1 379 054	4 115 086	3 312 279

7.2.2 Analyse de la chaîne des valeurs

Le Tchad dispose d'un potentiel de production animale très important. Les taux d'exploitation pour toutes les espèces tiennent compte des situations de crise, obligeant les éleveurs à commercialiser davantage d'animaux, principalement les jeunes. Le disponible total en viande et abats est estimé à 100 000 - 130 000 tonnes par an (DESPA 2013).

Toujours selon les mêmes sources, la disponibilité en lait par personne et par an serait de 26,1 kg en 2012. La moyenne africaine est de 26,8 kg. On considère cependant qu'au sein d'un troupeau bovin 40% des animaux sont des vaches en âge de reproduire avec un indice de fécondité de 0,5. La production laitière de chamelles est également importante et mérite d'être signalée.

7.2.2.1 Transformation

Les activités de traitement, de transformation et de conditionnement des produits sont encore peu développées. En matière de transformation des produits et sous-produits de l'élevage, il existe ce qui suit :

7.2.2.1.1 Viandes séchées

Deux procédés sont couramment utilisés au Tchad. Il s'agit du procédé fezzanais ou arabe et la méthode nigériane ou viande boucanée.

La viande séchée est fabriquée de manière ancienne et représente la seule forme de conservation traditionnelle de la viande. Elle se présente sous la forme de *charmout*, et est une activité essentiellement féminine. Une autre forme de conservation de la viande est le *Kilichi* qui est d'origine nigérienne. Cette transformation est aux mains des hommes. Le deuxième procédé de transformation de viande séchée existe sous forme de petits ateliers où on prépare de la viande boucanée destinée surtout au marché Nigérian. Les viandes séchées fournissent aux populations des précieuses protéines et leur procurent des revenus appréciables.

7.2.2.1.2 Lait et produits laitiers

La traite, la transformation et la commercialisation du lait est une activité principalement détenue par des femmes. Le lait est transformé sous forme de lait entier fermenté (*rayeb*), le lait fermenté écrémé (*rouaba*), et le beurre liquide (*dibin baggar*). On dénombre une vingtaine de mini-laiteries éparpillées sur l'ensemble du territoire et en grande partie dans la ville de N'Djaména qui procèdent à quelques transformations (fromages, yaourts ...etc.) en utilisant du lait reconstitué à partir de poudre importée.

7.2.2.1.3 Cuirs et peaux

Le secteur des cuirs et peaux intégrant la valorisation des sabots et cornes est très mal connu. Pourtant, la disponibilité en produits bruts est très importante. Les techniques de conservation et de tannage sont traditionnelles et peu performantes. Elles ne répondent pas aux normes techniques et contribuent à la mauvaise qualité des cuirs et peaux. Des réseaux de collecte et de transformation des cuirs et peaux existent et permettent l'exportation de produits bruts vers le Nigeria, le Soudan, le Cameroun, mais aussi vers l'Europe.

La filière est relativement bien organisée, en ce sens que les tanneurs de N'Djamena sont réunis en une coopérative. L'activité de la filière est évaluée en 2003 à environ 500 000 pièces de bovins par an et 1 800 000 pièces de petits ruminants dont 30% sont de qualité inférieure.

Dans le domaine des cuirs et peaux, il n'existe pas de structure de traitement et de transformation moderne avant d'être exportés vers l'étranger, ce qui prive l'État d'une source de revenus importants.

7.2.2.1.4 Industries animales modernes :

Il est important de signaler que le Gouvernement a entamé depuis 2012 une politique de valorisation des productions animales axée sur l'industrialisation du secteur par la mise en place du Programme d'appui au développement des industries animales (PADIAT). Ainsi, plusieurs unités industrielles sont en chantiers, notamment (i) le complexe des abattoirs frigorifiques de Jarmaya, (ii) le complexe des abattoirs frigorifiques de Moundou, (iii) le complexe laitier de Mandéla, (iv) le complexe avicole de Koundoul, etc...

7.2.2.2 Commercialisation

7.2.2.2.1 La filière bétail sur pied

La commercialisation du bétail au Tchad est souvent pratiquée de manière traditionnelle. L'exportation vers les pays voisins, malgré son caractère informel, joue un rôle très important dans l'Économie du pays.

Plusieurs circuits sont utilisés pour l'acheminement du bétail sur pied : (i) vers le Nigeria, (ii) le Cameroun, (iii) circuit vers la Libye, surtout les dromadaires et les petits ruminants, (iv) vers le Soudan, concerne surtout les bovins, les petits ruminants et les camelins, (v) vers la RCA, le circuit du Sud a connu ces dernières années un ralentissement dû à l'insécurité qui règne en RCA.

7.2.2.2.2 La filière viande

Les acteurs de la filière sont au nombre de trois : (i) les bouchers détaillants, (ii) les chevillards qui sont des bouchers de gros ou demi-gros, (iii) les exportateurs de viandes. A l'instar des acteurs du commerce du bétail sur pieds, les acteurs du commerce de la viande fonctionnent également en réseaux. Il existe d'ailleurs des relations d'affaires étroites entre les commerçants de bétail et les bouchers constitués en Fédération.

- *Le circuit de commercialisation des viandes*

On dispose de très peu d'informations sur le commerce de viande. Néanmoins, on différencie cinq circuits : la filière viande foraine, les exportations de viande, le circuit des grilleurs et restaurants, le commerce de la viande séchée, et le commerce de la viande blanche.

- *Les abattages*

Les abattages sont réalisés dans les abattoirs et les aires d'abattages officielles. Une partie des abattages est aussi réalisée de manière informelle.

- *Les exportations de viande*

Les expéditions de viande par l'abattoir de Farcha ont connu des difficultés liées au fret aérien qui est très élevé.

7.2.2.2.3 Lait et produits laitiers

La filière laitière a connu depuis 10 ans de profondes transformations liées à la privatisation de la laiterie d'État et à l'essor de la restauration hors foyer. Ces transformations sont surtout visibles autour des principales villes. Le circuit de collecte s'est fortement diversifié sur la base d'un réseau original constitué de collecteurs à motocyclettes. Ce réseau approvisionne un petit nombre de fromageries mais surtout un grand nombre de "bars laitiers". Ces bars commercialisent le lait sous la forme de lait frais ou de lait entier fermenté local, le *rayeb*. A côté de ces grandes transformations, on constate un dynamisme très fort des circuits traditionnels de commercialisation des produits laitiers locaux comme le lait fermenté écrémé (*rouaba*), le beurre liquide (*dihin bagar*) et le lait frais. Ces circuits s'appuient sur un réseau de collectrices et de détaillantes.

7.2.2.2.4 Cuirs et peaux

La filière cuirs et peaux, bien que dynamique et organisée, reste très artisanale. Le contrôle à l'exportation de cuirs et peaux donne lieu à la délivrance d'un certificat sanitaire d'exportation et le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par les lois de finance.

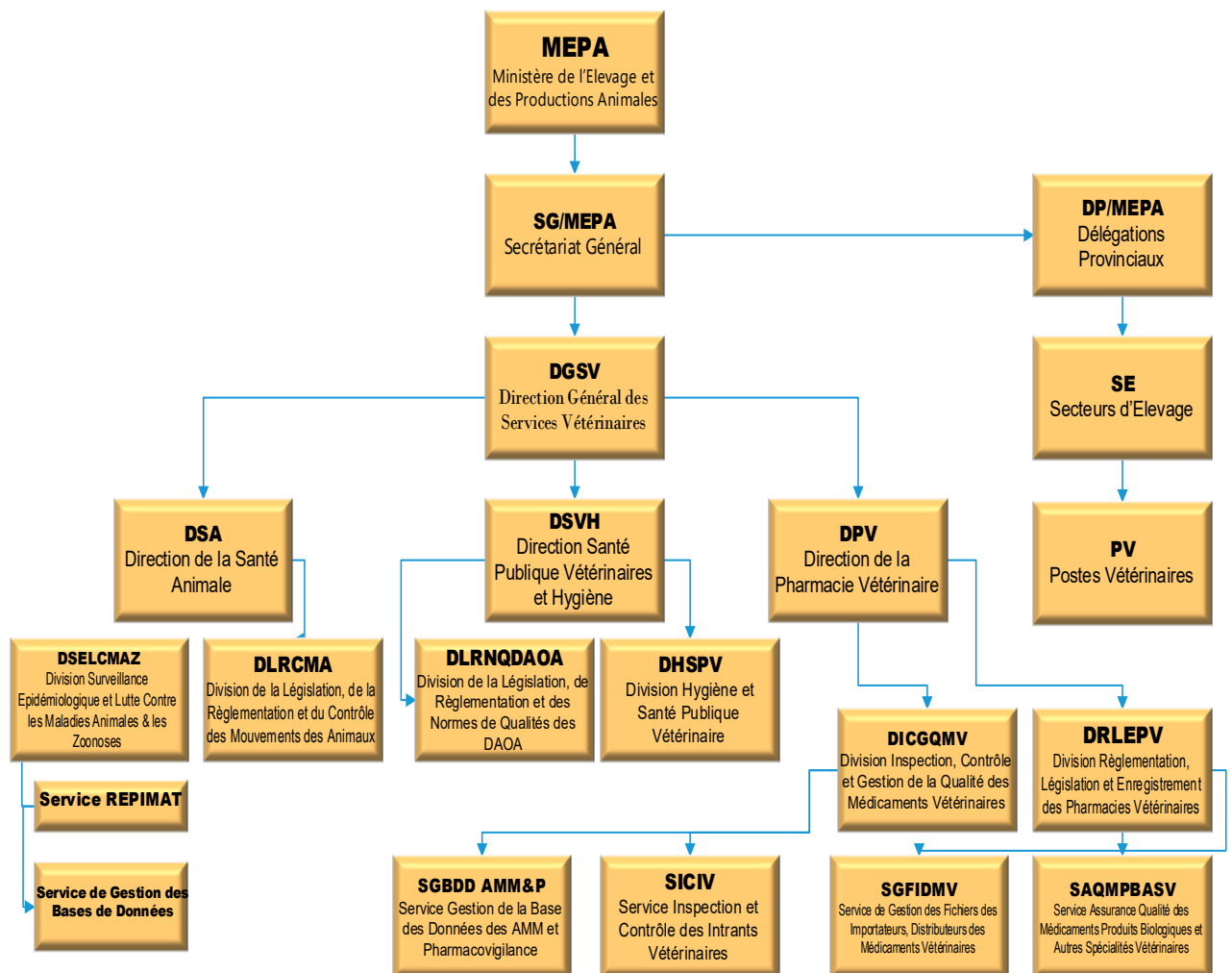
Selon les statistiques de la DESPA (2005), le nombre de cuirs exportés est estimé à 60123 cuirs de bovins et 17284 peaux d'ovins et de caprins. Le pays de destination reste exclusivement le Nigeria pour les cuirs et peaux.

8 ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES HUMAINES EXISTANTES DANS LE PAYS POUR LES SERVICES VÉTÉRINAIRES

Les ressources humaines existantes au Ministère de l'Élevage des Productions animales (MEPA), la connaissance de ces ressources humaines, en termes de compétences et des conditions optimales de valorisation de ces compétences, restent limitée. C'est ce qui explique la volonté de renforcer les capacités des ressources humaines. De ce fait, l'élaboration d'un plan de formation et sa mise en œuvre offre l'opportunité de renforcement des capacités du personnel des Services vétérinaires ainsi organisés.

8.1 ORGANISATION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

6



8.1.1 Au niveau déconcentré

Le Ministère de l'Élevage et des Productions animales est représenté au niveau déconcentré dans tous les vingt-trois (23) Délégations provinciales, conformément à loi n°010/PCMT/2022 du 19 mai 2022, portant modification de la loi 006/PCMT/2021 du 06 octobre 2021 portant Restructuration des Unités administratives et les collectivités autonomes, les Unités administratives et les collectivités autonomes ; vingt-trois (23) postes des Responsables de Suivi et Evaluation. Les délégations sont subdivisées en cent quinze (115) Secteurs d'Élevage au niveau départemental et en quatre cents vingt-deux (422) Postes vétérinaires au niveau des Sous-

préfectures/communes. Au niveau déconcentré quatre cents trente-six (436) agents sont déployés dans les différentes structures.

8.1.2 Au niveau central

Le ministère de l'Élevage et des Productions animales est structuré comme suit :

(i) Cabinet du Ministre, (ii) Inspection Générale, (iii) Secrétariat Général, (iv) Direction Générale de Développement des Productions Animales et du Pastoralisme, (v) Direction Générale des Services Vétérinaires, (vi) Direction des Etudes, de la Planification et de Suivi, (vii) Direction des Ressources Humaines et de la Formation ; (viii) Bureau Permanent de Recensement et des Statistique en Elevage ; (ix) Institut de Recherche en Elevage pour le Développement ; (x) Ecole Nationale des Techniques d'Élevage ; (xi) Abattoir Frigorifique de Farcha. Trois cents trente-quatre (334) cadres et agents y sont déployés.

8.2 EFFECTIFS PRÉSENTS ET SOUHAITÉS

8.2.1 Au niveau déconcentré

Tableau n°2 : Présentation du personnel technique du niveau déconcentré

Niveau	Catégories	Effectifs présents	Effectifs souhaités	Postes non pourvus
Délégations régionales	A1, A2, A3	23	23	0
Secteurs d'Élevage	B1, B2, C2	90	115	25
Postes vétérinaires	B2, C2	298	436	138

8.2.2 Au niveau central

Tableau n°3 : Présentation du personnel technique du niveau central

Niveau	Catégories	Effectifs présents	Effectifs souhaités	Postes non pourvus
Directions de la DGSV	A1, A2, A3	22	35	13
Divisions de la DGSV	B1, B2, C2			
Services de la DGSV	B2, C2			
Directions de l'IRED et CECOQDA				
Divisions de l'IRED et CECOQDA				
Services de l'IRED et CECOQDA				

8.2.3 Point sur le Corps des vétérinaire

Tableau n°4 : Situation des Vétérinaires des Services publics

	Effectif de Vétérinaires attendu	Effectif de Vétérinaires présent	Effectif de Vétérinaires à combler

Services déconcentrés (Secteur ou Département)	88	0	88
Services déconcentrés (Région ou Province)	88	11	77
Services centraux			

8.3 RECOMMANDATIONS PVS

Les Services vétérinaires étant un démembrement des services publics d'un pays, ils ont la charge de toutes les activités liées directement ou indirectement aux animaux, à leurs produits et sous-produits, qui contribuent à protéger, maintenir ou améliorer la santé et le bien-être des hommes, y inclus par la protection de la santé et du bien-être des animaux et de la sécurité sanitaire de l'alimentation. Ces missions renvoient à la prise en charge du domaine vétérinaire ainsi schématisé.

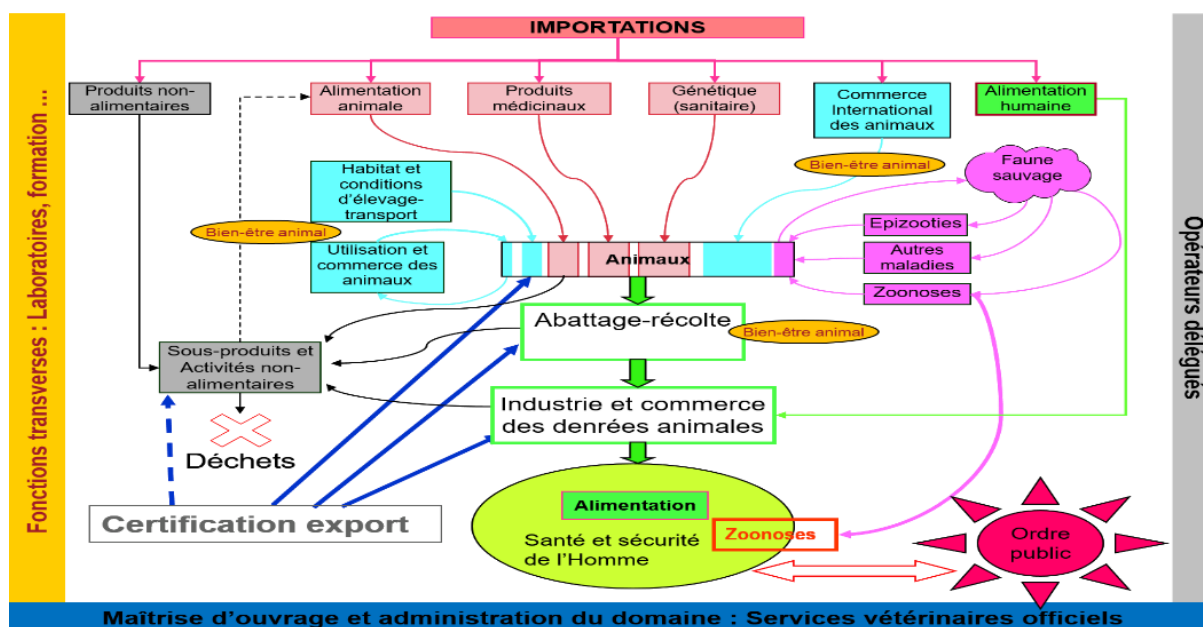


Figure 2. Domaine vétérinaire au sens de l'OMSA

Les missions d'évaluation des performances des Services vétérinaires conduites par les experts de l'OMSA ont formulé les recommandations ci-après pour l'organisation et les ressources humaines du Tchad.

8.3.1 Recommandations PVS sur l'organisation des services vétérinaires

Le Tchad est un grand pays exportateur de bétail sur pied, notamment de bovins et de camélins. Considérant que les plus-values potentielles liées aux produits et sous-produits animaux échappent de ce fait au pays des recommandations renforçant l'organisation des Services vétérinaires pour une meilleure prise en charge de la santé animale, de la santé publique et de la pharmacie vétérinaires ainsi que le commerce des animaux et leurs produits étaient formulées par la mission d'analyse des écarts de 2014.

Sur le plan organisationnelle, il avait été recommandé :

L'animation régulière du réseau de terrain ; l'organisation de la circulation de l'information de manière descendante et ascendante ; la définition et l'adoption d'une chaîne de commandement « technique » entre DGSV et DPEH, voire Secteur et Postes ; l'organisation de la remontée d'informations de pilotage technique directement à la DSV.

Au sujet de la programmation, la rédaction d'un Plan d'actions opérationnel des Services vétérinaires (PAOSV) chiffré précisant dans le domaine de la santé animale le contenu des documents d'orientation stratégiques nationaux était également recommandée.

8.3.2 Recommandations PVS sur les effectifs

Selon le rapport de la mission PVS de 2014, tous les postes des Délégués provinciaux du MEPA doivent être occupés par un vétérinaire ou un ingénieur (cadre de catégorie A). Il doit y avoir au moins dans une Délégation provinciale : 2 vétérinaires et 1 ingénieur ou 1 vétérinaire et 2 ingénieurs. Et pour le fonctionnement du réseau de terrain, il a été prévu d'affecter à minima :

- dans chaque Poste vétérinaire : un para-professionnel et un personnel d'appui ;
- au niveau de chaque Secteur de l'élevage : un vétérinaire ou un ingénieur, un para-professionnel et deux personnels d'appui (sentinelle et secrétaire).

Pour anticiper les recrutements et le renouvellement des générations, la DGSV veillera à s'informer chaque année auprès du ministère de l'Enseignement supérieur du nombre d'étudiants en formation vétérinaire dans le cadre des bourses d'Etat. Il est important que les bourses d'Etat orientent les étudiants vers l'Ecole Inter Etats des Sciences et Médecines vétérinaires de Dakar (IEMSV), dont le Tchad est cofondateur, en cohérence avec la politique d'intégration régionale.

9 ETAT DES LIEUX SUR LA FORMATION CONTINUE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES DANS LE PAYS

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation renferme dans son sein une Division de Développement des Compétences qui s'occupe de l'étude et de la réalisation des programmes de formation. Toutefois, l'évaluation de ses forces et de ses faiblesses montre qu'il est judicieux de proposer des améliorations.

9.1 FORCES – FAIBLESSES – OPPORTUNITÉS – MENACES DU DISPOSITIF ACTUEL DE FORMATION CONTINUE

Les forces du dispositif de la formation continue :

- existence de textes réglementaires, au niveau de la Fonction Publique, instituant et régissant la formation continue des fonctionnaires ;
- existence d'une division et service, au sein du Ministère de l'Elevage, en charge du suivi de la formation des agents ;
- existences des écoles de formations professionnelles en techniques d'élevage (Institut National Supérieur d'Elevage de Moussoro (INSEM) ; Institut National Supérieur des Sciences et Techniques d'Elevage d'Abéché (INSTA), Ecole Nationale des Techniques d'Elevages (ENATE), Université d'Alexandrie branche de N'djaména et d'autres institutions privées de formation,
- réactualisation du curricula de l'Ecole nationale des Techniques d'Elevage (ENATE);

- existence de formateurs compétents en matière de santé animale et productions animales;
- existence d'Institut de Recherche en Elevage pour le Développement (IRED) ;
- existence d'actions conduites pour la remise à niveau des agents (dans le cadre des projets et programmes) ;
- volonté politique en faveur de la formation du personnel de l'élevage.

Les faiblesses identifiées :

- absence de plan de formation formellement structuré au niveau des SV ;
- absence de budget national dédié à la formation ;
- formations disparates qui ne tiennent pas compte des besoins du ministère ;
- instabilité du personnel au poste (mutations fréquentes départs à la retraite ou vers d'autres horizons), rendant aléatoire la valorisation optimale des formations reçues ;
- difficulté de suivi des agents en situation de formation (problème de remontée d'informations) ;
- insuffisance dans les formations données par les institutions nationales de formation (Curricula non adaptés cas de l'ENATE) ;
- insuffisance des prises en charge des agents mis en situation de formation ;
- formations privées non adaptés aux besoins du Ministère ;
- choix non approprié des participants pour les formations.

Les opportunités :

- appui des partenaires techniques et financiers à travers des bourses d'études ou des formations ;
- existence de l'Ecole Inter-Etats de Science et Médecine Vétérinaire de Dakar (l'EISMV) qui forme les docteurs vétérinaires.

Les menaces :

- instabilité institutionnelle (fusion séparation entre les ministères du secteur développement rural ; transfert des compétences des services vétérinaires;
- interruption de formations en cours dans certains cas de fin ou d'arrêt de projet (pour les formations diplômantes) ;
- fuite des cerveaux avec départ des cadres formés vers des projets, vers d'autres Ministères, ONG et organismes internationaux ;
- déséquilibre de la pyramide catégorielle (qui a tendance à s'inverser) lié à la requalification d'agents formés (plus de cadres de conception que d'agents d'exécution).

9.2 BILAN SUR LES PLANS DE FORMATION

Actuellement, il n'y a pas formellement un plan de formation élaboré au niveau national au profit du personnel des SV dans son ensemble. L'absence d'un plan de formation a créé une certaine dispersion dans ce domaine ces dernières années. Plusieurs agents et cadres se sont faits formés à leurs propres frais. Cependant, ces formations ne répondent souvent pas au besoin des SV.

Cependant, depuis 2019, le PASTOR (Programme d'Appui Structurant du Développement Pastoral) a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation exécuté par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation sous la supervision de la Direction de la

Planification et de Renforcement des Capacités (DPRC) au profit du personnel des services centraux. La mise en œuvre du dit plan a permis en trois ans de former :

- trente-six (36) cadres sur dix-neuf (19) modules à l'étranger ;
- cent (100) cadres au niveau local sur différents thématiques.

En outre, quinze (15) cadres sont en Formation dans les différentes Ecoles Professionnelles, Universités et instituts à l'intérieur du pays. A l'étranger onze (11) cadres sont en formation dans les domaines tels que (i) Analyse-biomédicales (Licence 01) ; (ii) Technologie Agroalimentaire (Licence 01) ; (iii) Adjoint Techniques d'Elevage (01) ; (iv) Gestion des Ressources humaines (Master 02) ; (v) Analyses et Gestion de Projets (Master 02) ; (vi) Productions animales (09 dont 02 Docteurs, Licence (01), Masters (06) ; (vii) Développement durable et Gestion environnementale (Master 01).

Toutes ces formations organisées en dehors d'une planification structurée au sein du Ministère sont difficiles à suivre (suivi des agents en situation de formation), évaluation et valorisation (poste d'affectation en lien avec la formation reçue).

Par ailleurs, le manque de plan de formation au niveau national ne permet pas de rechercher auprès des partenaires et /ou d'accéder aux financements des actions de formation sur le budget Etat.

9.3 RECOMMANDATIONS PVS SUR LES COMPÉTENCES À RENFORCER

Dans une logique de renforcer les compétences du personnel, l'élaboration d'un programme de formations pluriannuel de SV a été recommandée.

De façon plus spécifique les formations continues ci-après avaient été proposées.

- Formation aux procédures de contrôle import-export ;
- La détection des signes de maladies animales au rapportage (fiches REPIMAT).
- La formation de 30 personnes chaque année (pendant 3 jours) devrait permettre de couvrir la majorité des agents concernés en 5 ans ;
- La Formation des agents certificateurs aux nouvelles procédures de certification des viandes le moment venu, avec l'appui d'une expertise internationale ;
- La formation des inspecteurs des trois abattoirs modernes sur l'hygiène de l'établissement, IAM, IPM, estampillage, traçabilité des viandes et des produits, certification, bien-être des animaux...
- La Formation de formateurs pour les 23 chefs de SPV, pour qu'ils puissent ensuite former les bouchers puis ;
- La Formation des bouchers dans les 23 régions. Cette action contribuera à l'animation de terrain et à la restauration de l'autorité des SV.
- Pour les établissements de collecte, transformation et distribution. Les 23 agents chargés de ces inspections au sein des Délégations provinciales recevront une formation, en année 4 ou 5.
- Pour la surveillance épidémiologique, il est prévu de former 430 personnes pendant 4 j. (agents des DPE, chefs de Secteurs et de Postes, agents de la DGSV) ;

- Dans le cadre de l'animation du réseau, trois agents de la DGSV seront formés à la conception du Bulletin du REPIMAT et à la communication.
- La Formation des vaccinateurs dans la connaissance des maladies animales prioritaires retenus pour l'éradication et ou le contrôle notamment la PPR, PPCB etc d'une durée de trois jours ;
- Permettre aux agents de la DGSV et de l'IRED de participer aux formations internationales en analyse de risque éventuellement proposées.
- La formation de certains cadres dirigeants au management technique et administratif des SV publics et à la gestion des politiques sanitaires pourrait donner une réelle impulsion aux SV tchadiens.

10 MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN DE FORMATION

L'élaboration du plan a suivi les étapes ainsi listées :

- L'analyse de la situation ;
- L'analyse des besoins en formation ;
- L'élaboration du plan de formation avec la conception des programmes ou référentiels de formation ;
- Et la planification de la mise en œuvre avec le chronogramme et l'évaluation des coûts des formation.

10.1 ANALYSE DE LA SITUATION

Les sessions de travail et d'échanges des acteurs du MEPA et l'exploitation de la documentation ont permis d'identifier les commentaires et observations suivants :

10.1.1 Identification des axes prioritaires

Dans le cadre du développement de l'élevage, les interventions de l'État ont été pendant longtemps axées sur la santé animale afin de minimiser l'effet des maladies animales les plus graves qui décimaient le bétail, dont principalement la peste bovine maintenant éradiquée. Mais la peste des petits ruminants demeure une préoccupation pour le Tchad comme pour d'autres pays d'Afrique et d'Asie. En effet, depuis qu'elle a été diagnostiquée dans les années 90, la maladie sévit d'une manière enzootique et la PPR fait partie des pathologies prioritaires surveillées par le réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales au Tchad. Une étude diligentée par l'IRED avait donné des premiers résultats montrant qu'environ 53% des sérums collectés sont positifs ce qui confirme les observations menées il y a plus d'une vingtaine d'années.

Avec l'émergence et la réémergence des maladies animales qui occasionnent certaines maladies chez l'homme et le développement de la résistance aux antimicrobiens, causes de plusieurs échecs thérapeutiques en médecine vétérinaire, il est évident qu'il faille appréhender les besoins en ressources humaines des SV publics en liaison avec toute la diversité disciplinaire de la santé, notamment la gestion intégrée des risques sanitaires pour la prise compte de la santé humaine et environnementale, la surveillance de l'antibiorésistance, l'utilisation des systèmes d'information géographiques appliqués à l'épidémiosurveillance, les biostatistiques.

Cependant, des renforcements des capacités en planification stratégique, sur le management, la gestion des projets seraient utiles pour Responsables des Services vétérinaires.

Par ailleurs, l'insuffisance de planification stratégique concertée à différentes échelles géographiques des SV a des répercussions sur l'identification des besoins en formation. La formation ne contribuant qu'à la résolution des problèmes de compétence personnelle et non celle de l'institution.

Les problèmes majeurs relevés se déclinent de la manière suivante :

- un déficit de moyens financiers qui rend difficile le contexte de travail ;
- une planification occasionnelle des activités annuelles ;
- le dispositif de santé animale à différentes échelles des SV, notamment le Réseau d'épidémiosurveillance des Maladies Animales au Tchad (REPIMAT), n'est pas en état de fonctionnement efficace malgré la formation de deux responsables.
- une non maîtrise de la législation ainsi que de la réglementation zoo sanitaires par la majorité des acteurs concernés;
- des difficultés de gestion de base des données et des archives, liées à la fois à l'insuffisance du personnel qualifié et d'équipements informatiques requis (ordinateurs, logiciels, antivirus), sont manifestes ;
- des difficultés de planification stratégique, de conception, d'animation et de conduite des études spécifiques (approche systémique, élaboration des TDR et des rapports, communication des résultats...), liées au manque de qualification et/ou de formation d'immersion et/ou d'adaptation au poste, sont rapportées ;
- la communication interne, excellent outil de participation, de gestion transparente et démocratique d'une institution, est notée déficitaire rendant ainsi difficile, entre autres, l'obtention d'une compréhension partagée d'un projet, des objectifs communs et l'adhésion à des valeurs communes.

A l'issue des travaux basés sur l'analyse des documents stratégiques du MEPA, des rapports d'évaluation PVS de l'OMSA et de l'analyse des écarts réalisé en 2014, cinq (5) axes prioritaires suivants ont été déterminés pour le plan de formation :

- ✓ Axe 1 : éradication de la PPR, prévention et contrôle des autres maladies animales surveillées ;
- ✓ Axe 2 : renforcement du contrôle des denrées alimentaires et produits d'origine animale ;
- ✓ Axe 3 : redynamisation du Réseau de surveillance épidémiologique ;
- ✓ Axe 4 : renforcement du contrôle des produits vétérinaires ;
- ✓ Axe 5 : management, du plaidoyer et de la mobilisation des ressources

10.1.2 Analyse des leviers d'action

Les leviers d'action justifiant la nécessité d'élaborer un plan de formation pour les Services vétérinaires sont bien évidemment toutes les recommandations faites dans le rapport PVS 2014 et l'engagement du Tchad pour l'atteinte de l'objectif mondiale d'éradication de la PPR. Les axes prioritaires au niveau national pris en considération par la formation comme de forts leviers sont les suivants :

- ✓ Eradication de la PPR et contrôle des autres maladies animales surveillées avec comme objectifs spécifiques de :
 - Développer et mettre en œuvre un programme de vaccination (planification)
 - Vérifier la couverture immunitaire suite à la vaccination
 - Surveiller l'apparition de foyer de PPR
 - Piloter la procédure d'éradication pour la PPR

- ✓ Renforcement du contrôle de DAOA avec comme objectifs spécifiques de :
 - Renforcer le niveau de maîtrise et d'application des textes réglementaires relatifs au contrôle des DAOA ;
 - Renforcer les contrôles des DAOA et la maîtrise des nouvelles procédures de certification ;
 - Contrôler la qualité des produits d'origine animale commercialisés.
- ✓ Redynamisation du réseau d'épidémiosurveillance avec comme objectifs spécifiques de :
 - Renforcer la surveillance événementielle (passive)N ;
 - Renforcer la surveillance programmée (active).
- ✓ Renforcement du contrôle des produits vétérinaires avec comme objectifs spécifiques de :
 - Renforcer l'application des dispositions législatives et réglementaires ;
 - Renforcer les contrôles aux frontières ;
 - Etudier la qualité des produits commercialisés pour la prise de mesures idoines ;
 - Garantir les bonnes pratiques d'utilisation des antimicrobiens.
- ✓ Renforcement du management, du plaidoyer et de la mobilisation des ressources avec comme objectifs spécifiques de
 - Améliorer la fonctionnalité des services vétérinaires
 - Améliorer les performances des systèmes des services vétérinaires.

10.2 ANALYSE DES BESOINS EN FORMATION

10.2.1 Identification de l'ensemble des acteurs parties prenantes

Conformément à la loi n°17/PR/2001 du 31 décembre 2001 portant statut général de la Fonction publique de la République du Tchad qui stipule à son article 58 que « l'Etat a l'obligation d'assurer aux fonctionnaires en cours d'activité une formation professionnelle permanente », les Services vétérinaires tchadiens élaborent un programme de formation afin de renforcer les compétences de son personnel

Cette partie portant sur l'identification des parties prenantes est présentée en fonction des axes prioritaires retenus sous forme de tableau en tenant compte des acteurs et leurs niveaux d'intervention (terrain, intermédiaire central) avec les activités attendues de leur part.

Les acteurs à former, renforcer ou à sensibiliser sont présentés dans les tableaux qui suivent avec les objectifs de l'institution pour chaque axe.

Tableau n°5 : Matrice acteurs – activités pour l’Axe 1 (Eradication de la PPR, prévention et contrôle des autres maladies animales surveillées)

Acteurs	Objectifs spécifique 1 Développer programme de vaccination	Objectif spécifique 2 Vérifier la couverture immunitaire suite à la vaccination	Objectif spécifique 3 Surveiller l'apparition de foyer	Objectif spécifique 4 Piloter la procédure d'éradication pour la PPR
Niveau 1				
Eleveur	Présente ses animaux à la vaccination	Accepte prise de sang sur ses animaux Accepte l'identification des animaux vaccinés (Marquage)	Déclare apparition malades	
OP et Orga Cout. et Rel.	Sensibilise les éleveurs	Sensibilise les éleveurs	Sensibilise les éleveurs	
Niveau 2				
Vétérinaires privés	Vaccine (sensibilise, planifie, conserve, administre, assure rapportage)		Vérifie absence de signes cliniques lors de vaccination Investigue les suspicions, envoie les prélèvements et notifie DPE	
Technicien élevage public	Vaccine (sensibilise, planifie, conserve, administre, assure rapportage)	Accompagne les missions de collecte des prélèvements pour le séromonitoring,	Vérifie absence de signes cliniques lors de vaccination Investigue les suspicions, envoie les prélèvements et notifie DPE	
Niveau 3				
Délégation provinciale	Conserve et distribue vaccin Forme et sensibilise les acteurs Supervise les campagnes de vaccination	Accompagne les missions de collecte des prélèvements pour le séromonitoring,	Centralise les notifications, Réceptionne prélèvements, reconditionne pour l'IRED	
Niveau central				
Services Centraux	Budgétise et mobilise les financements, Organise, programme et assure la mise en œuvre de la campagne (dont l'atelier) selon le plan national stratégique Forme et sensibilise les acteurs. Centralise les données de la campagne, Réalise suivi évaluation campagne / Objectifs PNS S'assure de la mise en œuvre des étapes décrites dans le PNS	Centralise et interprète les résultats du séromonitoring	Suit et évalue la situation sanitaire sur la base des notifications + résultat analyses obtenus, informe l'autorité	Instruit à partir des résultats campagne + seromonitoring + surveillance

Laboratoire central (IRED)	Fait le titrage des vaccins utilisés dans la campagne de vaccination	Réalise les prélèvements de séromonitoring Fait l'analyse sur les sérums centralise et transmet les résultats aux Services centraux	Analyse les prélèvements et transmet les résultats	
Autorité politique	Lance campagne de vaccination			

Tableau n°6 : Matrice acteurs – activités pour l'Axe 2 (Renforcement du contrôle des denrées alimentaires et produits d'origine animale)

Acteurs	Renforcer le contrôle des DAOA Activités attendues	Compétences nécessaires	Commentaires éventuels
Niveau 1 (terrain)****			
Producteurs (à adapter selon filière)	Mise sur le marché de produits salubres	Décrire les risques liés à une mauvaise qualité des produits spécifiques à sa production (résidus médicamenteux et chimiques, ...)	Sensibilisation sur bonnes pratiques d'hygiène
Collecteurs	Collecte, conditionnement et transport des denrées dans de bonnes conditions d'hygiène et de conservation	Décrire les bonnes pratiques d'hygiène générale et spécifiques à son activité	Sensibilisation sur bonnes pratiques d'hygiène
Transformateurs	Utilisation de matières premières salubres Application des règles d'hygiène lors de la transformation Conservation jusqu'à la vente	Décrire les bonnes pratiques d'hygiène générale et spécifiques à son activité de transformation	Sensibilisation sur bonnes pratiques d'hygiène
Distributeurs	Transport des denrées et conservation jusqu'à la vente dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de conservation ainsi que de durée	Décrire les bonnes pratiques d'hygiène générale et spécifiques à son activité	Sensibilisation sur bonnes pratiques d'hygiène
Consommateurs	Vigilance sur la qualité des produits qu'il Achète et respect de règles de conservatio et de date limite d'utilisation	Décrire les risques liés aux défauts de qualité des produits qu'il consomme	Sensibilisation sur bonnes pratiques d'hygiène
Niveau 2 (intermédiaire)****			

<p>Chef de poste vétérinaire</p>	<p>Contrôle d'hygiène et de salubrité des DAOA (viande, lait, œuf, miel) Collecte des données et transmission au niveau départemental Contrôle de l'hygiène des aires d'abattage</p>	<p>Conduire l'inspection des DAOA selon les procédures des guides d'inspection, Etablir des certificats de salubrité, des procès-verbaux de saisie et ou de consignation Réaliser des prélèvements en cas de suspicion de défaut de salubrité, si nécessaire. Transmettre les données relatives à l'inspection à travers le canevas officiel selon les formats et avec les outils officiels</p>	<p>Ils doivent avoir une bonne maîtrise de la réglementation relative à l'inspection des DAOA</p>
<p>Chef Secteur d'Elevage</p>	<p>Contrôle d'hygiène et de salubrité des DAOA (viande, lait, œuf, miel, poissons, ...) Suivi du circuit de distribution des DAOA dans les boucheries, unité de production laitière, marché, grandes surfaces) Contrôle des établissements de transformation des DAOA : restauration collective, unités de fabrique de conserves, unités de découpe de viandes) Lutte contre les abattages clandestins Collecte des données et transmission au niveau DPE</p>	<p>Conduire l'inspection des DAOA selon les procédures générales et spécifiques à la filière (guides d'inspection) Reconnaître les non conformités sur les produits inspectés Etablir des procès-verbaux de saisie ou de consignation pour des motifs précis Etablir des certificats de salubrité Réaliser des prélèvements et les envoyer au laboratoire en cas de suspicion de non-conformité Transmettre les données relatives à l'inspection à travers le canevas officiel selon les formats et avec les outils officiels</p>	<p><i>A-t-il un rôle de coordination, de supervision et d'animation des inspecteurs communaux ?</i></p>
<p>Chef de Poste d'inspection frontalier</p>	<p>Contrôle documentaire et physique des DAOA à l'importation Vérification de la conformité de DAOA destinées à l'exportation Collecte des données et transmet à l'unité régionale</p>	<p>Conduire l'inspection des DAOA selon les procédures générales et spécifiques à l'import-export (guides d'inspection) Etablir des procès-verbaux de saisie ou de consignation pour des motifs précis Réaliser un bon échantillonnage pour l'analyse des DAOA importées Transmettre les données relatives à l'inspection à travers le canevas officiel selon les formats et avec les outils officiels</p>	<p><i>Ils doivent avoir une bonne maîtrise de la réglementation internationale à l'inspection des DAOA</i></p>

Délégué provincial de l'Elevage	Centralisation et analyse des données provenant des différents secteurs Organisation du contrôle des abattages clandestins Formation et encadrement des agents en matière d'inspection et de contrôle des DAOA Contextualisation et mise en œuvre du programme de communication sur la protection des consommateurs de DAOA	Planifier et organiser les activités de contrôle des DAOA dans sa province Gérer et superviser leur mise œuvre aux niveau secteur et poste vétérinaire Suivre, évaluer et rendre compte au niveau central des activités de contrôle DAOA dans sa région Centraliser et analyser les données avec les outils de collecte existants Former les agents de sa province aux techniques et procédures d'inspection Elaborer une stratégie de sensibilisation à l'échelon provincial	
Niveau 3 Central			
Services Centraux	Révision et actualisation de la réglementation relative aux DAOA Edition de guide de bonnes pratiques à destination des opérateurs (producteurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs) Suivre, évaluer et piloter le plan national de contrôle des DAOA	Elaborer et/ou réviser les textes réglementaires relatifs aux DAOA Concevoir, valider et diffuser des guides de bonne pratiques sanitaires et hygiéniques à l'usage des bouchers, fabricants et transformateurs des DAOA. Assurer la formation de formateurs des Délégués provinciaux pour les DAOA sur les bonnes pratiques d'inspection. Centraliser, gérer, analyser, interpréter les données de l'inspection des DAOA au niveau national. Elaborer les protocoles de collecte d'échantillons des DAOA, ainsi que de contrôle, d'inspection, et de suivi des établissements agro-alimentaires, en conformité avec les normes exigées en la matière	Organiser des journées d'information et de sensibilisation régulières des bouchers, des établissements de transformation des DAOA et des Associations des consommateurs sur les bonnes pratiques hygiéniques et sanitaires des DAOA, en lien avec les autres services impliqués (Santé Publique, Commerce, etc.), en privilégiant le concept One health
Laboratoires centraux d'analyse des DAOA	Participation à l'élaboration des protocoles d'inspection réalisée par les Services centraux Analyse des échantillons collectés et transmet des résultats aux services centraux	Réaliser des analyses microbiologiques demandées par les DPE Réaliser les analyses de résidus de médicaments vétérinaires (dont antibiotiques), Réaliser les analyses selon les méthodes les plus actuelles Mettre en œuvre une démarche qualité sur le processus d'analyse DAOA	

Tableau n°7 : Matrice acteurs – activités pour l’Axe 3 (Redynamisation du Réseau de surveillance épidémiologique)

Acteurs	Objectif spécifique 1 Renforcer surveillance événementielle (passive)	Objectif spécifique 2 Renforcer surveillance programmée (active)
Niveau 1		
Eleveur	Dépiste et déclare les suspicions correspondant à définition du cas	Accepte les prélèvements sur ses animaux
Acteurs du marchés	Dépiste et déclare les suspicions correspondant à définition du cas	Accepte et facilite la réalisation des prélèvements sur les animaux
AE/ACSA	Dépiste et déclare les suspicions correspondant à définition du cas Sensibilise la communauté des éleveurs à la détection des cas	Sensibilise les éleveurs sur l'importance pour faciliter le processus
Niveau 2		
Vétérinaire privé	Constata, alerte et investigue les suspicions (réalisation des prélèvements, renseignement des fiches, transmission aux Services centraux, le REPIMAT). Sensibilise les éleveurs	Réalise des prélèvements selon programme défini
Techniciens d'élevage privés	Constata, alerte et investigue les suspicions (réalisation des prélèvements, renseignement des fiches, transmission aux Services centraux, le REPIMAT). Sensibilise les éleveurs	Réalise des prélèvements selon programme défini
Techniciens d'élevage publics	Constata, alerte et investigue les suspicions (réalisation des prélèvements, renseignement des fiches, transmission aux Services centraux, le REPIMAT). Sensibilise les éleveurs	Réalise des prélèvements selon programme défini
Agents des abattoirs	Constata, alerte et investigue les suspicions (réalisation des prélèvements, renseignement des fiches, transmission aux Services centraux, le REPIMAT)	Réalise des prélèvements selon programme défini
Agent des PIFS	Constata, alerte et investigue les suspicions (réalisation des prélèvements, renseignement des fiches, transmission aux Services centraux, le REPIMAT). Sensibilise les éleveurs	Réalise des prélèvements selon programme défini
Agent de la Faune	Constata, alerte et investigue les suspicions (réalisation des prélèvements, renseignement des fiches, transmission aux Services centraux, le REPIMAT). Sensibilise les éleveurs vivant aux alentours des réserves	Réalise des prélèvements selon programme défini
Niveau 3		
Délégation provinciale	Centralise et valide les notifications et transmet aux Services centraux Coordonne localement les actions de surveillance (suivi évaluation)	Programme la mise en œuvre au niveau local

Niveau central		
Services centraux	Définit les protocoles de surveillance (définition du cas, collecte données) Organise le système de gestion des prélèvements Coordonne / anime et forme les acteurs impliqués Centralise, gère, analyse interprète les données Réalise le suivi-évaluation Rend compte aux décideurs Organise et assure la communication interne et externe Notifie à l'OMSA quand nécessaire	Définit les protocoles de surveillance (modalités de collecte données) Coordonne / anime les acteurs impliqués Centralise, gère, analyse interprète les données Réalise le suivi-évaluation Rend compte aux décideurs Organise et assure la communication (feed-back) Notifie à l'OMSA quand nécessaire
Laboratoire central (IRED)	Réceptionne et analyse les prélèvements Transmet les données aux services centraux	Analyse des prélèvements /confirme les diagnostics Transmet résultats aux Services centraux

Tableau n°8 : Matrice acteurs – activités pour l’Axe 4 (Renforcement du contrôle des produits vétérinaires)

Acteurs	Objectif spécifique 1	Objectif spécifique 2
	Assurer la qualité des produits commercialisés	Garantir les bonnes pratiques d'utilisation des produits vétérinaires
Niveau 1		
Unité de fabrication	Produit des Produits Vétérinaires selon les normes	
Importateurs	Importe des Produits Vétérinaires conformes aux normes. Assure les démarches / AMM	
Grossistes répartiteurs	Distribue Produits Vétérinaires autorisés	Distribue les Produits Vétérinaires selon réglementation
Détaillants	Distribue Produits Vétérinaires autorisés Collecte et rapporte incidents sur effets indésirables (pharmaco-vigilance)	Distribue les Produits Vétérinaires selon réglementation Conseille sur l'utilisation du produit
Organisations professionnelles	Sensibilisent les éleveurs, AE sur l'utilisation des Produits Vétérinaires autorisés	Sensibilisent les éleveurs, AE sur l'utilisation des Produits Vétérinaires
Eleveurs et AE	Utilise des médicaments délivrés par une personne autorisée Déclare les effets indésirables	Respecte les règles d'usage des médicaments
Niveau 2		

Acteur public chargé de l'inspection (SE, PV et DPE)	Conduit des inspections au niveau des lieux de délivrance (inspections sur site chez les détaillants) Réalisent des prélèvements pour vérification de la qualité des Produits Vétérinaires Inspectent les marchés et points de vente non autorisés pour réaliser l'assainissement	Sensibilisent les éleveurs, AE et détaillants sur l'utilisation des PV (relaient la politique du niveau central)
<i>Niveau central</i>		
Services centraux	Elabore le cadre juridique, Veille au respect des bonnes pratiques de fabrication et de distribution, Veille au respect des condition d'installation des détaillants et grossistes, Veille au respect de la réglementation à l'importation, Mobilise autres services publics (force de l'ordre), Collecte de données sur importation et consommation des Produits Vétérinaires	Elabore la stratégie de communication et les supports pour la communication et la sensibilisation des éleveurs, AE et détaillants sur l'utilisation des Produits Vétérinaires
Laboratoires centraux	Contrôle la qualité des médicaments (analyse ou en lien avec labo de référence)	
Ordre national vétérinaire	Rappelle les règles de délivrance des Produits Vétérinaires selon les textes en vigueur	Rappelle les bonnes pratiques d'utilisation des Produits Vétérinaires aux praticiens

10.2.2 Caractérisation des compétences nécessaires pour conduire ces activités

La caractérisation des compétences est nécessaire pour conduire ces activités et repérage de celles qui doivent impérativement être construites ou renforcées (compétences critiques). Ces compétences ont été identifiées en tenant compte du fait que :

- La compétence doit être en lien avec l'évolution visée dans les activités considérées ;
- Elle doit être liée directement aux activités que l'agent doit mener concrètement ;
- Elle doit être formulée par un verbe d'action et contextualisée dans une situation de travail précise ;
- Les compétences doivent être listées de manière exhaustive mais également de manière sélective en ne retenant que les compétences nécessaires pour réaliser l'action.

La liste des acteurs et référentiel de compétences avec les compétences critiques est placée en **Annexe 1**.

11 CONSTRUCTION DU PLAN DE FORMATION

11.1 TYPOLOGIE DES ACTEURS À INCLURE DANS LE PLAN DE FORMATION

Les agents relevant des Services vétérinaires et inclus dans le plan de formation sont les suivants :

- Acteurs polyvalents devant bénéficier de formations leur permettant de mettre en œuvre l'ensemble des activités propres à chacun des axes retenus : Délégués provinciaux, Chefs Secteurs en Elevage, Chefs de Postes vétérinaires, Vétérinaires et para-professionnels vétérinaire privés, ACSA ;
- Acteurs devant maîtriser des compétences qui sont transversales aux 4 axes : Cadres DGSV ;
- Acteurs devant maîtriser des compétences spécialisées relatives à un axe particulier : Personnels DPV, DSPV, DSA, personnel des Laboratoires IRED et CECOQDA.

Certains acteurs relèvent d'une autre autorité que celle des services vétérinaires (agents de la faune, agents des douanes et force de l'ordre). Dans ce cas les services vétérinaires, en cohérence avec une approche One Health inclusive, se rapprocheront de leurs tutelles pour définir les modalités du renforcement de leurs compétences et les contenus correspondants.

11.2 CONSTRUCTION DES RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

L'identification des modules de formation prévues et des référentiels de formation correspondants sont résumée dans le tableau ci-après.

Tableau n°9 : Référentiel de formation des modules

Code	Intitulé de la formation	Référentiel de formation
SURV	Module Surveillance	<p>Reconnaître et investiguer les suspicions de maladies surveillées</p> <p>Collecter les données de suspicion et renseigner le système d'information selon le format et les modalités définies par la DSV, en utilisant le cas échéant des outils spécifiques</p> <p>Réaliser et transmettre les prélèvements de suspicion au laboratoire régional ainsi que ceux de la surveillance programmée (selon protocole) et renseigner le système d'information</p> <p>Sensibiliser les éleveurs sur l'importance de la déclaration des suspicions de maladies surveillées</p>
PPR	Module Eradication PPR	<p>Planifier et mettre en œuvre les activités de vaccination PPR dans sa zone et notamment organiser la mobilisation des agents en fonction du nombre d'animaux à vacciner</p> <p>Appliquer rigoureusement les techniques de la vaccination de la PPR et de conservation du vaccin contre la PPR</p> <p>Reconnaître les signes cliniques de la PPR et le cas échéant investiguer la suspicion et transmettre données et prélèvements au SV régional de sa zone</p> <p>Planifier, réaliser et transmettre les prélèvements pour le séro-monitoring conformément au protocole de la DSV</p> <p>Renseigner le système d'information avec les données de réalisation de la campagne PPR selon le format et les modalités définies par la DSV</p> <p>Sensibiliser les éleveurs, AE et détaillants sur l'importance de la vaccination PPR, du marquage des animaux vaccinés et du seromonitoring</p>
PV	Module contrôle médicament vétérinaire	<p>Inspecter les établissements de production et de distribution de produits vétérinaires (pour cela il doit connaître la législation) avec, le cas échéant, prise d'échantillons</p> <p>Organiser et mettre en œuvre les mesures d'assainissement des circuits parallèles des produits vétérinaires</p> <p>Sensibiliser les éleveurs, AE et détaillants sur le médicament vétérinaire (bon usage et réglementation)</p>
DAOA	Module inspection des denrées alimentaires d'origine animale	<p>Conduire l'inspection des DAOA selon les procédures et les guides d'inspection, établir des certificats de salubrité, des procès-verbaux de saisie et ou de consignation</p> <p>Réaliser, si nécessaire, des prélèvements en cas de suspicion de défaut de salubrité</p> <p>Transmettre les données relatives à l'inspection DAOA à travers le canevas officiel selon les formats et avec les outils officiels</p> <p>Sensibiliser les opérateurs sur les bonnes pratiques d'hygiène et de conservation</p>
PIF	Module inspection en poste d'inspection frontalier	<p>Mettre en œuvre les techniques d'inspection selon les protocoles établis pour l'import-export médicaments vétérinaires et DAOA</p> <p>Mettre en place les mesures découlant de l'inspection (certificats, PV, saisie, saisine forces de l'ordre)</p>

		Transmettre les données relatives à l'inspection PIF à travers le canevas officiel selon les formats et avec les outils officiels
PLANIF	Module planification des activités des secteurs	Planifier, coordonner animer, superviser les activités des postes dans les 4 axes prioritaires
FF-PPR FF-SURV FF-PV FF-DAOA	Modules de formation de formateurs	Planifier et organiser des sessions de formation Animer les sessions de formation en mobilisant les techniques de formation d'adultes (andragogie) pour chaque séquence du programme Maîtriser les contenus et supports propres à chaque séquence
FF-C	Module de formation conception de formation	Définir les objectifs pédagogiques à partir d'un référentiel de formation Concevoir un programme de formation correspondant aux objectifs pédagogiques Elaborer les supports destinés aux futurs formateurs et leurs règles d'utilisation Animer la session de formation de formateurs en mobilisant les techniques de formation d'adultes (andragogie) pour chaque séquence du programme
MANGT	Module formation au management	Organiser, planifier, coordonner, superviser et évaluer au niveau régional des campagnes d'action collective en lien avec les acteurs de terrain et les autorités administratives
COM	Module formation à la communication	Construire un plan de sensibilisation et de communication national et régional à partir des orientations nationales (sur l'hygiène des DAOA, le bon usage des produits vétérinaires et l'éradication de la PPR et la surveillance)
SPE	Formations spécialisées	Concevoir les protocoles et les procédures sur la base des stratégies et plans nationaux Concevoir l'organisation des activités à partir d'une démarche d'analyse de risque Concevoir le dispositif de collecte, de validation, de transmission et de gestion des données Coordonner les activités spécifiques des acteurs impliqués Analyser et interpréter les résultats pour piloter le programme national et orienter les prises de décisions Organiser la communication interne et externe des résultats de l'activité
VPRIV	Module formation des vétérinaires privés à surveillance et éradication PPR	Reconnaître et investiguer les suspicions de maladies surveillées et notamment la PPR Collecter et transmettre les données sur la suspicion aux SV régionaux en utilisant le cas échéant des outils spécifiques Réaliser et transmettre les prélèvements de suspicion au laboratoire régional ainsi que ceux de la surveillance programmée (selon protocole) et renseigner le système d'information Maîtriser les techniques de la vaccination PPR et de conservation du vaccin

		<p>Planifier et réaliser et transmettre les prélèvements pour séromonitoring conformément au protocole</p> <p>Contribuer à la sensibilisation des éleveurs sur l'importance de la vaccination PPR, du marquage et du séromonitoring.</p> <p>Assurer la remontée des données sur les activités de vaccination PPR selon les modalités définies par la DSV</p>
TPRIV	Module formation des techniciens privés sur la surveillance	<p>Reconnaître et investiguer les suspicions de maladies surveillées</p> <p>Réaliser et transmettre les prélèvements de suspicion au laboratoire régional ainsi que ceux de la surveillance programmée (selon protocole) et renseigner le système d'information</p> <p>Collecter et transmettre les données sur la suspicion aux SV régionaux en utilisant le cas échéant des outils spécifiques</p>
SPELAB	Formations spécialisées pour le segment laboratoire	A définir précisément à l'échelon de chaque pays en se fondant sur une analyse de la situation et des besoins

11.3 CONSTRUCTION DES MATRICES ACTEURS-FORMATIONS

Tableau n°10 : Nombre d'acteurs à former par module

Code	Intitulé module	Nbre/former	Type de formation	Localisation
SURV	Module Surveillance	542	Module collectif	Local
PPR	Module Éradication PPR	537	Module collectif	Local
PV	Module contrôle médicament vétérinaire	537	Module collectif	Local
DAOA	Module inspection des denrées alimentaires d'origine animale	542	Module collectif	Local
PIF	Module inspection en poste d'inspection frontalier	19	Module collectif	Local
PLANIF	Module planification des activités des secteurs	147	Module collectif	National
FF-PPR	Module formation de formateur module PPR	50	Module collectif	National
FF-SURV	Module formation de formateur module surveillance	36	Module collectif	National
FF-MV	Module formation de formateur module contrôle médicament vétérinaire	50	Module collectif	National

FF-DAOA	Module formation de formateur module inspection des DAOA	50	Module collectif	National
MANGT	Module formation au management	63	Module collectif	National
COM	Module formation à la communication	45	Module collectif	National
FF-C	Module de formation conception de formation	44	Module collectif	National / Sous- régional
SPE	Spécialisation surveillance	9	Module / master	International
SPE	Spécialisation lutte contre les maladies animales	9	Module / master	International
SPE	Spécialisation contrôle des DAOA	9	Module / master	International
SPE	Spécialisation contrôle des médicaments vétérinaires	9	Module / master	International
VPRIV	Module formation des vétérinaires privés à surveillance et éradication PPR	23	Module collectif	Local
TPRIV	Module formation des techniciens privés sur la surveillance	139	Module collectif	Local
SPELAB	Module de formation techniques d'analyse laboratoire	6	Module / master	National / Sous- régional / International
SPELAB	Module de formation management qualité laboratoire	2	Module / master	National / Sous- régional / International
SPELAB	Module de formation analyse de données épidémiologiques	3	Module / master	National / Sous- régional / International
TOTAL		2871		

Tableau n°11 : Matrice Acteurs – Formation

Acteur	PPR	Surv	PV	DAOA	PLANIF	PIF	FF-PPR	FF-Surv	FF-PV	FF-DAOA	MANGT	COM	FF-C	SPE	SPELAB	VPRIV	TPRIV
Postes vétérinaires	X	X	X	X													
Secteurs d'élevage	X	X	X	X	X												
Agents PIFS						X											
Délégations provinciales					X		X	X	X	X	X	X					
Direction santé animale											X	X	X	X			
Division épidémiologie											X	X	X	X			
Division réglementation, législation et contrôle des animaux											X	X	X	X			
Direction pharmacie vétérinaire											X	X	X	X			
Division législation, réglementation et enregistrement MV											X		X	X			
Division inspection et contrôle qualité MV											X		X	X			
Direction santé publique vétérinaire											X	X	X	X			
Division législation, réglementation et normes des DAOA											X		X	X			
Division hygiène des DAOA											X		X	X			
Division communication											X	X					
Vétérinaires privés																X	
Techniciens privés installés																	X
IRED							X	X	X	X					X		
CECOQDA														x	X		
ENATE							X	X	X	X			X				
DRHF											X	X	X				
DEPS					X						X	X	X				
AFF		X		X													
IGM											X	X					

12 PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION

12.1 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de formation des Services vétérinaires est défini sur une période de 5 années de 2022 à 2026 avec un planning très logique.

12.2 HIÉRARCHISATION

Dans ce plan, il est prévu des formations diplômantes et celles continues. Ces prévisions sont classées par ordre de priorité et sont les suivantes :

- La formation initiale de docteurs vétérinaires et des masters (priorité 1) ;
- La formation des spécialistes qui auront à élaborer les programmes et modules de formations techniques (priorité 1) ;
- La formation des formateurs provinciaux pour la démultiplication des formations techniques à l'endroit des agents de niveau inférieur (priorité 1) ;
- Modules de formation des agents de terrain (priorité 2) ;
- Les formations transversales (priorité 3).

La réalisation d'un diagramme de Gantt peut être tout à fait appropriée pour représenter les actions de formation qui peuvent être très nombreuses sur l'ensemble du plan.

13 BUDGET ET MOBILISATION DE RESSOURCES

Le plan national de formation des Services vétérinaires a un budget prévisionnel global de un milliard quatre cent vingt huit millions six cent mille (1428600000) Francs FCFA. Il est réparti sur cinq ans, les détails sont résumés dans le tableau ci-apres. Les potentielles sources de financement sont le budget de l'Etat, les partenaires techniques financiers notamment le PRAPS-2 qui a appuyé l'élaboration dudit plan.

Tableau n°12 : Résumé du Budget du plan de formation des SV(2022-2023)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total en FCFA
Formation initiale	270000000	0	0	270000000	0	540000000
Masters	0	48000000	36000000	42000000	24000000	150000000
Formation de formateurs	0	212380000	128520000	42500000	25200000	408600000
Formation continue	56250000	101250000	48750000	93750000	30000000	330000000
Total en FCFA	326250000	361630000	213270000	448250000	79200000	1428600000

14 SUIVI ÉVALUATION ET ORGANISATION DU DISPOSITIF DE PILOTAGE

Pour mettre en œuvre et assurer la réussite du processus de suivi-évaluation, il faut envisager la mise en œuvre du plan de formation comme tout autre projet lié à la pérennisation et aux exigences soulevées par les Services vétérinaires eux-mêmes. Par conséquent, le pilotage se base sur les outils traditionnels de suivi-évaluation.

14.1 INDICATEURS DE SUIVI

Considérant l'ampleur du nombre de formations et de personnes formées prévues dans le plan de formation, il est essentiel d'élaborer des indicateurs qui permettent de suivre l'avancement du plan et donc le piloter et de pouvoir rendre compte aux autorités politiques et bailleurs de fonds de la bonne réalisation du plan.

Plusieurs indicateurs peuvent être élaborés mais trois types d'indicateurs sont retenus :

- Taux de réalisation (ou nombre pour les faibles nombres de sessions) des modules ou formations prévues ;
- Taux d'agents formés (ou nombre pour les faibles nombres d'agents ciblés) pour chaque catégorie d'agents ;
- Taux de réalisation financière de l'exécution du plan.

Ces indicateurs peuvent être déclinés selon deux modalités :

- Il convient de procéder à une actualisation annuelle en cas de sous ou de sur-exécution du plan ;
- Pour la totalité du plan, permettre un suivi l'évolution du taux d'exécution global du plan de formation.

14.1.1 Indicateurs de qualité

Pour chaque action de formation envisagée, il faut préciser les indicateurs retenus pour en mesurer l'impact (indicateur d'évolution des pratiques professionnelles des personnes formées, indicateur d'impact de cette évolution de pratique sur le problème que l'on cherchait à résoudre/l'objectif que l'on cherchait à atteindre). La figure ci-dessous présente un cas pratique sur les activités de prévention et la surveillance des maladies animales comme la PPR :

Figure n°3 : Présentation de potentiels indicateurs de la qualité des formations

Activité à conduire	Indicateur potentiel
Une réunion de sensibilisation est organisée dans chaque village	Proportion de villages où une réunion de sensibilisation a été organisée
Une séance de vaccination est organisée dans chaque village	Proportion de villages concernés par la campagne de vaccination
Tous les animaux du village sont vaccinés	Proportion d'animaux vaccinés
Tous les animaux du village sont marqués	Proportion d'animaux marqués
Tous les animaux du village sont correctement immunisés	Proportion d'animaux immunisés
Les fiches de compte-rendu (CR) de vaccination sont renseignées et envoyées	Proportion de village pour lesquels un fiche a été réceptionnée
Les fiches de CR de vaccination sont bien remplies	Proportion de fiches correctement renseignées
Les fiches de CR de vaccination sont adressées au secteur/région dans les 5 jours	Proportion de fiches réceptionnées dans les 5 jours après la vaccination
Les vaccins reconstitués ne sont pas conservés au-delà de séquence dans le village	Proportion de doses perdues
Les suspicions cliniques de PPR sont détectées	Nombre de suspicions réalisées
Une fiche de suspicion PPR est renseignée	Proportion de suspicions avec une fiche renseignée
Des prélèvements sont réalisés pour les adresser au laboratoire régional/national	Proportion de suspicion avec prélèvements réalisés et envoyés au laboratoire

Pour les autres axes relatifs aux DAOA et Produits vétérinaires, le nombre d'inspection réalisé est retenu comme indicateurs de qualité pour apprécier l'évolution des pratiques professionnelles.

14.2 DISPOSITIF DE PILOTAGE ET D'ACTUALISATION

Une organisation dédiée devrait être prévue pour assurer la mise à jour et le suivi de la mise en œuvre du plan de formation. Il convient de maintenir une bonne collaboration entre les services vétérinaires et le service des ressources humaines du ministère de l'Élevage et de Productions animales. Cette organisation peut être construite autour des instances suivantes dont la désignation pourrait se faire par arrêté ministériel pour mieux affirmer ses fonctions. Il peut s'agir :

- D'un Comité de pilotage : qui réunit le niveau décisionnel au niveau du ministère de tutelle. Les membres pourront être le secrétariat général du ministère, les directeurs des services concernés ainsi que les éventuels conseillers techniques, etc. ;
- D'un Comité technique : qui réalise le suivi du plan avec l'implication de représentants de chaque direction impliquée (DGSV notamment) ainsi que la direction des ressources humaines. Selon les cas, les représentants des projets ou programmes finançant le plan pourront y prendre part.

Cette organisation doit assurer, entre autres, les missions suivantes :

- L'actualisation du plan de formation ;
- La recherche et la mobilisation de financements ;
- La validation des différentes étapes d'évolution du plan de formation ;
- La mise en œuvre effective du plan opérationnel conformément au chronogramme établi.

Ce plan de formation n'est pas en soi le document opérationnel de mise en œuvre. Un plan d'action annuel opérationnel doit être élaboré par le Comité de pilotage. Il se basera sur les outils de planification Gantt et sur la base de données des ressources humaines produite lors de la formulation de ce plan dont l'appropriation est nécessaire pour la mise à jour future du plan de formation.

Annexe 1 : Matrice acteurs-compétences pour tous les axes

Acteurs	Compétences Axe surveillance	Compétences Axe éradication PPR	Compétences Axe contrôle produits vétérinaires	Compétences Axe inspection DAOA
Niveau 1 (terrain)				
Éleveur	Reconnaître les suspicions de maladies surveillées dans son troupeau et déclarer les suspicions de maladies surveillées dans son troupeau aux AE, vétérinaires privés ou techniciens d'élevage privés ou publics Comprendre l'intérêt de la réalisation des prélèvements de surveillance programmée dans son troupeau	Comprendre l'intérêt de la vaccination PPR pour son élevage Regrouper ses petits ruminants dans les parcs de vaccination ou enclos individuel ou communautaire Assurer la contention de ses animaux Comprendre l'intérêt du marquage des animaux vaccinés Reconnaître les signes de suspicion de la PPR Alerter l'AE ou le technicien vétérinaire public ou privé le plus proche en cas de suspicion Mettre en place les mesures préconisées par le vétérinaire ou le technicien	Connaître les risques liés à l'automédication et aux médicaments frauduleux	Connaître les risques liés à une mauvaise qualité des produits spécifiques à sa production (résidus médicamenteux et chimiques, ...)
Commerçant en bétail ou Acteur du marché	Reconnaître les suspicions de maladies surveillées sur les animaux présentés à la vente, déclarer les suspicions de maladies surveillées sur les animaux présentés à la vente à l'agent vétérinaire inspecteur du marché et aux autorités administratives du marché			
OP et Orga Cout. et Rel.		Expliquer aux éleveurs l'impact de la PPR sur les petits ruminants et les avantages de la vaccination Expliquer les évolutions du coût de la dose de vaccin aux éleveurs Mobiliser les éleveurs pour la vaccination et le marquage des animaux	Sensibiliser les éleveurs sur les dangers liés à l'automédication et à l'utilisation des médicaments frauduleux.	
Autorité administrative de marché au bétail	Maintenir à jour le registre des animaux présentés au marché et leurs provenances Mettre en œuvre les procédures d'isolement ou de refoulement des animaux suspects présentés			

	à la vente			
AE/ACSA	Reconnaitre les suspicions de maladies surveillées chez les éleveurs de sa communauté et déclarer les suspicions de maladies surveillées aux vétérinaires privés ou techniciens d'élevage privés ou publics Former les éleveurs de sa communauté à la reconnaissance des suspicions des maladies surveillées (en lien avec les SV)		Sensibiliser les éleveurs sur les dangers de l'automédication et de l'utilisation des médicaments frauduleux Gérer le stock, les matériels et médicaments mis à leur disposition et se réapprovisionner dans les circuits autorisés (en fonction de la législation nationale) Reconnaitre et notifier les suspicions d'effets indésirables de médicaments selon le protocole	
Responsable qualité, responsable contrôle de qualité et responsable Production Unité de fabrication produit vétérinaire			Contrôler rigoureusement la mise en application des guides de bonnes pratiques de fabrication tout au long du process de production	
Responsable Pharmaceutique Importateurs			Constituer les dossiers d'AMM Respecter les procédures locales en matière d'importation de médicament vétérinaire	
Responsables pharmaceutiques Grossistes répartiteurs			Détenir et distribuer les médicaments vétérinaires conformément à la réglementation en vigueur	
Détaillants (Dépôts vétérinaires, cliniques et pharmacies)			Utiliser les médicaments vétérinaires conformément aux bonnes pratiques en usage Conseiller les utilisateurs sur les règles d'utilisation des produits vétérinaires	
Collecteur de DAOA				Connaitre les bonnes pratiques d'hygiène générale et spécifiques à son activité
Transformateurs				Connaitre les bonnes pratiques d'hygiène générale et spécifiques à son activité de transformation
Distributeurs				Connaitre les bonnes pratiques d'hygiène générale et spécifiques à son activité
Consommateurs				Connaitre les risques liés aux défauts de qualité des produits qu'il consomme

<i>Niveau local</i>				
Vétérinaire privé	Reconnaître et investiguer les suspicions de maladies surveillées Collecter et transmettre les données sur la suspicion aux services vétérinaires provinciaux en utilisant le cas échéant des outils spécifiques Former les techniciens dont il est responsable sur la reconnaissance, l'investigation, la transmission de données et les prélèvements pour les maladies surveillées Réaliser et transmettre les prélèvements de suspicion au laboratoire régional Réaliser et transmettre au laboratoire les prélèvements et les données sur la surveillance programmée selon le protocole établi	Maîtriser les techniques de la vaccination de la PPR. Maîtriser les techniques de conservation du vaccin contre la PPR Former les techniciens sur la technique de vaccination et de conservation du vaccin Planifier et mettre en œuvre les activités de vaccination PPR dans sa zone et notamment l'intervention des techniciens vétérinaires privés dont il a la responsabilité Contribuer à la sensibilisation des éleveurs sur l'importance de la vaccination contre la PPR Reconnaître les signes cliniques de la PPR et le cas échéant investiguer la suspicion et transmettre données et prélèvements au SV provincial de sa zone		
Techniciens d'élevage privés	Reconnaître et investiguer les suspicions de maladies surveillées. Collecter et transmettre les données sur la suspicion aux services vétérinaires régionaux sous couvert du vétérinaire privé dont il dépend, en utilisant le cas échéant des outils spécifiques. Réaliser et transmettre les prélèvements de suspicion au services vétérinaires centraux sous couvert du vétérinaire privé dont il dépend. Réaliser et transmettre au laboratoire les prélèvements et les données sur la surveillance programmée selon le protocole établi sous couvert du vétérinaire privé dont il dépend			

Techniciens d'élevage publics	Reconnaître et investiguer les suspicions de maladies surveillées. Collecter les données de suspicion et renseigner le système d'information selon le format et les modalités définies par la DGSV, en utilisant le cas échéant des outils spécifiques Réaliser et transmettre au laboratoire les prélèvements de la surveillance passive et programmée selon le protocole établi et renseigner le système d'information	Maîtriser les techniques de la vaccination de la PPR. Maîtriser les techniques de conservation du vaccin contre la PPR Planifier et mettre en œuvre les activités de vaccination PPR dans sa zone et notamment organiser la mobilisation des agents en fonction du nombre d'animaux à vacciner Contribuer à la sensibilisation des éleveurs sur l'importance de la vaccination PPR Reconnaître les signes cliniques de la PPR et le cas échéant investiguer la suspicion et transmettre données et prélèvements au SV provincial de sa zone Renseigner le système d'information avec les données de réalisation de la campagne selon le format et les modalités définies par la DGSV	Inspecter des établissements de fabrication, de distribution et les points de vente de médicaments vétérinaires (pour cela il doit connaître la législation) Organiser et mettre en œuvre les mesures d'assainissement des circuits parallèles des produits vétérinaires Réaliser des prises d'échantillons de médicaments pour l'analyse - qualité Sensibiliser les éleveurs, AE et détaillants sur le bon usage des médicaments vétérinaires et sur la réglementation correspondante	Conduire l'inspection des DAOA selon les procédures des guides d'inspection Etablir des certificats de salubrité, des procès-verbaux de saisie et ou de consignation Réaliser des prélèvements en cas de suspicion de défaut de salubrité, si nécessaire. Transmettre les données relatives à l'inspection à travers le canevas officiel selon les formats et avec les outils officiels
Agent vétérinaire de marché	Connaître la situation épidémiologique nationale et la cartographie des maladies surveillées pour maintenir une vigilance efficace Mobiliser les moyens d'identification de la provenance des animaux présentés au marché (traçabilité) D'investiguer les suspicions de maladies surveillées en collectant les données et en réalisant les prélèvements selon le protocole établi Réaliser les prélèvements de la surveillance programmée selon le protocole établi			

Agent abattoir	Reconnaître les suspicions des maladies surveillées lors de l'inspection ante et post mortem des animaux abattus Collecter les données de suspicion et renseigner le système d'information selon le format et les modalités définies par la DGSV Réaliser et transmettre les prélèvements de suspicion au laboratoire central			
Agent PIFS	Reconnaître les suspicions des maladies surveillées lors de l'inspection à l'importation ou à l'exportation. Connaître la situation épidémiologique nationale et internationale et la cartographie des maladies surveillées pour maintenir une vigilance efficiente Mobiliser les moyens d'identification de la provenance des animaux présentés à l'exportation (traçabilité)			Conduire l'inspection des DAOA selon les procédures générales et spécifiques à l'import-export (guides d'inspection) Etablir des procès-verbaux de saisie ou de consignation pour des motifs précis Réaliser un bon échantillonnage pour l'analyse des DAOA importées Transmettre les données relatives à l'inspection à travers le canevas officiel selon les formats et avec les outils officiels
Agent Faune	Reconnaître et investiguer les suspicions de maladies surveillées dans la faune sauvage Collecter et transmettre les données sur la suspicion aux services vétérinaires provinciaux Réaliser et transmettre les prélèvements de suspicion au laboratoire régional en collaboration avec les services vétérinaires provinciaux			

Chefs de secteurs d'Elevage				<p>Conduire l'inspection des DAOA selon les procédures générales et spécifiques à la filière (guides d'inspection) Reconnaître les non conformités sur les produits inspectés Etablir des procès-verbaux de saisie ou de consignation pour des motifs précis Etablir des certificats de salubrité Réaliser des prélèvements et les envoyer au laboratoire en cas de suspicion de non-conformité Transmettre les données relatives à l'inspection à travers le canevas officiel selon les formats et avec les outils officiels</p>
Niveau régional				
DPE (Délégué, Responsable Suivi-Evaluation, Resp. SSPV/SSSPA)	<p>1) Délégué provincial : Centraliser, valider et transmettre les données des cas et suspicions aux services centraux Planifier, suivre et évaluer la mise en œuvre des campagnes de surveillance programmée au niveau de la province. 2) Responsable suivi-évaluation Alimenter et gérer les données de la province dans la base de données nationale du réseau de surveillance 3) Chef de SSPV/SSPA Valide les suspicions au niveau provincial et suit les résultats des analyses et investigations Coordonner les activités du réseau de surveillance épidémiologique à l'échelon provincial.</p>	<p>Assurer la conservation et la distribution du vaccin PPR dans le respect de la chaîne du froid et des procédures définies par la DGSV Programmer, coordonner, suivre et évaluer les activités de la campagne de vaccination PPR dans la région en lien avec les acteurs de terrain (techniciens publics et vétérinaires privés) et l'autorité administrative Former les techniciens et les véto privés sur la technique de vaccination et de conservation du vaccin PPR Valider les données remontées par les acteurs de terrain sur la réalisation de la campagne et les transmettre au niveau central Instruire et enregistrer les données sur les suspicions de PPR en provenance des acteurs de terrain (technicien et véto privé) Elaborer les contenus de communication à destination des médias pour la sensibilisation des éleveurs (spots, radios, télé, sketch en langues nationales et officielles) au niveau régional</p>	<p>Inspecter des établissements de fabrication, de distribution et les points de vente de médicaments vétérinaires (pour cela il doit connaître la législation) Organiser et mettre en œuvre les mesures d'assainissement des circuits parallèles des produits vétérinaires Réaliser des prises d'échantillons de médicaments pour l'analyse - qualité Sensibiliser les éleveurs, AE et détaillants sur le bon usage des médicaments vétérinaires et sur la réglementation correspondante</p>	<p>Planifier et organiser les activités de contrôle des DAOA dans sa province Gérer et superviser leur mise œuvre aux niveaux départemental et communal Suivre, évaluer et rendre compte au niveau central des activités de contrôle DAOA dans sa province Centraliser et analyser les données avec les outils de collecte existants Former les agents de sa province aux techniques et procédures d'inspection Elaborer une stratégie de sensibilisation à l'échelon provincial</p>

<i>Niveau central</i>				
Services centraux	Elaborer, suivre, évaluer la réalisation (indicateurs de performance et audits) et réactualiser les protocoles de surveillance des maladies surveillées à l'échelon national Elaborer et gérer le système d'information (y compris base de données) du réseau national Valider, analyser (calcul des indicateurs épidémiologiques et indicateurs de performance) et interpréter les données du réseau de surveillance, formuler des recommandations aux décideurs Coordonner les activités de l'ensemble du réseau Organiser et assurer la communication interne et externe sur tous les résultats de surveillance Effectuer la notification à l'OMSA sur toutes maladies animales à déclaration obligatoire.	Programmer, coordonner, suivre et évaluer les activités de la campagne de vaccination PPR au niveau national Mobiliser les ressources financières pour la campagne de vaccination contre la PPR Coordonner la mobilisation des unités vétérinaires provinciales Elaborer le programme de formation des acteurs de terrain sur les techniques de vaccination et de conservation du vaccin ainsi que les supports correspondants. Former les formateurs provinciaux Acquérir, gérer le stock, conserver et distribuer le vaccin aux unités vétérinaires provinciales selon les règles prescrites Elaborer les programmes et les contenus de communication pour la sensibilisation des éleveurs (spots, radios, télé, sketch en langues nationales et officielles) au niveau national Centraliser l'ensemble des données de la campagne de vaccination, les analyser et les interpréter pour évaluer et faire le bilan de la campagne Interpréter les résultats de la campagne de vaccination et de l'activité de surveillance pour décider du passage à la prophylaxie sanitaire	Elaborer ou réviser les textes réglementaires en matière pharmacie vétérinaire Planifier et organiser au niveau national les opérations d'inspection et de contrôle des produits vétérinaires Centraliser, analyser et interpréter les données résultant des opérations d'inspection et de contrôle (le cas échéant utiliser les outils mis en place pour collecter et gérer les données) Elaborer, organiser et piloter la stratégie nationale de régulation de la distribution et de l'usage des produits vétérinaires notamment des antibiotiques Elaborer, organiser et piloter les campagnes d'information et de sensibilisation au niveau national sur le bon usage des produits vétérinaires	Elaborer et/ou réviser les textes réglementaires relatifs aux DAOA Concevoir, valider et diffuser des guides de bonne pratiques sanitaires et hygiéniques à l'usage des bouchers, fabricants et transformateurs des DAOA Assurer la formation de formateurs des Délégués provinciaux pour les DAOA sur les bonnes pratiques d'inspection Centraliser, gérer, analyser, interpréter les données de l'inspection des DAOA au niveau national Elaborer les protocoles de collecte d'échantillons des DAOA, ainsi que de contrôle, d'inspection, et de suivi des établissements agro-alimentaires, en conformité avec les normes exigées en la matière
Laboratoires centraux (IRED et CECOQDA)	Réceptionner et analyser les prélèvements de surveillance événementielle et programmée Contribuer à l'élaboration des protocoles de surveillance programmée	Faire le titrage des vaccins contre la PPR dans les conditions requises Réceptionner et analyser les prélèvements de séromonitoring et de suspicion de PPR Saisir, gérer et transmettre les données d'analyse de séromonitoring et de suspicion PPR aux services centraux	Analyser la qualité des échantillons de produits vétérinaires <u>ou</u> réceptionner les échantillons, les conditionner et les transférer au laboratoire de référence Réaliser des analyses de résidus médicamenteux dans les DAOA	Réaliser les analyses selon les méthodes les plus actuelles Mettre en œuvre une démarche qualité sur le processus d'analyse DAOA
Ordre national vétérinaire			Elaborer, planifier et mettre en œuvre une campagne d'information des vétérinaires privés sur les règles de délivrance de produits vétérinaires et les conseils à donner aux usagers sur le bon usage des médicaments	

<i>Autres acteurs</i>				
Douanes et Forces de l'ordre			Conduire le contrôle documentaire des médicaments importés Faire appliquer la réglementation relative à l'introduction, la distribution et l'usage des produits vétérinaires	